Un Numéro, à Paris.....

Départements.

BUREAUX

Paris, 10, Rue des Saints-Pères

L'UNIVERS ne répond pas des manuscrits qui lui sont adressés

FRANCE

PARIS, 48 MARS 1883

Aurons-nous aujourd'hui unegrande manifestation en l'honneur de la Commune, qui n'est plus seulement amnistiée, mais glorifiée? Ou bien la manifestation, annoncée à trop grand fracas, échouera-t-elle comme celles du 9 et du 11? Telle est l'unique préoccupation des journaux ce matin, et surtout du gouvernement, qui se montre beaucoup plus effrayé qu'il ne le faudrait dans son propre intérêt. Qu'un gouvernement menacé par ses anciens complices prenne des mesures de défense, c'est son droit, sinon son devoir; mais il ne doit jamais laisser deviner qu'il a peur. Or, les mesures prises et annoncées témoignent d'un véritable effarement. Hier on faisait des arrestations préventives, plus ou moins légales, après avoir évoqué le spectre d'une loi de 1848, dont on n'osera pas se servir; aujourd'hui, non content de tenir sur pied l'armée de Paris, on fait savoir que les corps d'armée dans un rayon de plus de cinquante lieues sont prêts à venir investir Paris, et on fait boucher les soupiraux des palais du Sénat et de la Chambre. Ce dernier point ne frise-t-il pas un peu le ridicule?

On s'aperçoit aux discussions des Chambres de l'approche des vacances, · gui auraient déjà commencé sans la redoutable échéance du 18 mars. A la Chambre des députés on a voté force crédits extraordinaires, malgré les observations très justes de M. Haentjens, et ratifié, séance tenante, le changement apporté par M. Labiche à la loi sur la caisse des écoles. Au Sénat, on a accepté les modifications que la Chambre avait faites à la loi sur l'organisation judiciaire de la Tunisie. C'était un nouveau soufflet pour le Sénat, auguel la Chambre déniait une fois de plus le droit de prendre l'initiative d'un vote de crédit; mais le Sénat a l'habitude d'avaler les crapauds, et il a avalé celui-là, malgré les efforts de M. de Gavardie.

On aura demain à la Chambre la discussion de l'interpellation Lefèvre qui, à l'occasion des désordres de Montceau-les-Mines, attaque M. Chagot. On aurait de plus deux interpellations: l'une, du citoyen Clovis Hugues, le -poëte chevelu, sur les arrestations d'hier; l'autre, de M. Fauré, sur l'émeute de Louis-le-Grand.

La nomination inattendu de Mgr Mermillod au siège de Lausanne et Genève produit une profonde impresloin, nous nous bornons ici à la signaler.

On commente vivement en Angleterre l'attitude prise par M. Gladstone lors de la discussion du bill de M Parnell modifiant le Land act. Les organes tories enregistrent avec une visible satisfaction les paroles du chef des whigs qui, en reprenant leurs traditions, se fait des Irlandais d'irréconcilables adversaires. Pour nous, qui n'avons jamais cru à la vérité du libéra ralisme de M. Gladstone, son attitude actuelle est toute naturelle.

Voir les DERNIÈRES NOUVELLES, 4° page

Longue séance de petites broutilles sans intérêt. Ce n'est pas que plusieurs de ces broutilles n'offrent un intérêt pécuniaire, mais le contrôle du Parlement est devenu un mot vide de sens. La plupart des projets financiers sont maintenant renvoyés à des commissions de complaisance, dont le rôle est fort simple; elles font semblant d'examiner le projet, puis rédigent un bout de rapport; celui qui est chargé de la besogne dépose son travail, et sur le champ demande l'urgence avec la discussion immédiate. La majorité s'empresse de voter le tout, urgence, discussion et projet, en deux minutes. Cette procédure n'est pas nouvelle, mais on ne l'employait autrefois que pour les surtaxes sur les alcools ou les poirés dans les petites communes. Aujourd'hui, elle sert à supprimer les discussions gênantes.

M. Haentjens, infatigable, a beau se plaindre tout le temps et faire entendre les plus justes doléances. La majorité, qui d'abord se fâchait, n'écoute même plus l'honorable député. Hier encore, les occasions ne lui ont pas manqué: emprunt pour Montpellier, emprunt pour Grenoble, pour toutes les villes dont les municipalités républicaines gaspillent les finances sans compter. Il ne s'agissait pas, cette fois, de bâtir des collèges universitaires, mais des hôtels des postes. Ce genre de construction ne regarderaitil pas plutôt l'Etat que les municipalités? Qu'importe? Cric, crac, c'est voté. Et comme cela pendant des heures; n'insistons pas. Même jeu pour les crédits | morative de cette journée. A la preextraordinaires qui ont été sciemment oubliés par M. Tirard lors de l'établissement du budget. Il s'agissait d'établir un équilibre fictif pour cacher le généraux Lecomte et Clément Thomas, 28 mars 1882 dispose : « Les motifs d'ab- quelques voisins du théatre de l'explo- unipeu exagéré.

On s'abonne, à Rome, place du Gesú. déficit. Ce n'est pas compliqué. Tel service, par exemple, exige une centaine de millions; on le passe pour soixante ou soixante-dix; c'est trente millions de gagnés... pour trois mois. au bout desquels on les redemande sous forme de crédits extraordinaires. Cette façon d'établir le budget est pitoyable au point de vue financier parce qu'elle embrouille tous les comptes, surrection communarde et de ses et malhonnête au point de vue politique | excès. parce qu'elle a pour but de tromper les Chambres et le pays. Elle est, depuis

quelques années, la règle que suivent

les ministres républicains. M. Tirard

ne pouvait laisser sans réponse les

justes critiques dont le criblait M.

tant bien que mal, il n'a pas réussi.

Le truc commence à être terriblement | usé. Il faudrait trouver autre chose. C'est encore M. Haentjens qui, à propos d'un crédit de plus en plus extraordinaire demandé pour l'Exposition d'Amsterdam a fait remarquer que ce crédit est le troisième pour le même objet. Il offre entre autres cette particu-

larité bizarre que le second n'est pas

encore voté: Ces demandes par séries sont, el aussi, un truc peu loyal. Quand les mée ne paraît sûre que derrière la ministres craignent que les Chambres ou l'opposition ne trouvent une dépense exagérée, ils la réduisent au quart ou au cinquième, parfois plus bas; puis ils formulent une demande infinitésimale en promettant que le | crédit voté suffira. Naturellement il ne suffit pas.

Les mêmes ministres exigent alors un premier supplément, un second, un troisième; il n'y a plus de raison pour s'arrêter. Comme les dépenses sont engagées, il faut bien les subir. Il arrive souvent que le crédit principal ne signifie plus rien devant l'énormité des suppléments. Ce truc est moins usé que celui des crédits extraordinaires; il réussit encore très bien. Il a donné surtout des résultats remarquables dans l'affaire tunisienne.

A propos de la Tunisie, on a encore voté, toujours avec discussion immédiale, les frais de l'organisation judiciaire de ce charmant pays. Ce n'était pas la peine de faire deux projets séparés pour les adopter à vingt-quatre heures de distance. M. des Rotours n'a pas envoyé dire ses vérités à M. Ribot, le complaisant rapporteur d'une commission non moins complaisante.

Entre temps, on a voté le projet sur la caisse des écoles, déjà revenu du Sénat. Les retouches insignifiantes que l'on s'est permis de faire au Sénat n'ont pas plus effarouché la Chambre qu'elles ne gêneront M. Ferry. M. le Provost de Launay l'a dit fort sagement : l'intervention du conseil d'Etat comme juge des difficultés soulevées par cette

loi n'offre aucune garantie sérieuse. On réalisera le fameux programme des [700 millions, et, comme l'appétit sion. Comme il en est question plus du minotaure laïque s'augmente en mangeant, il pourra sans doute aller iusqu'au milliard.

> Après avoir subi un monologue fort ennuyeux de M. Sourigues, on a voté en première lecture un projet de loi relatif à la négociation des valeurs mobilières. On a voté bien d'autres choses encore: 20.000 fr. pour solder les frais de l'enfouissement de feu Gambetta: 10,000 fr. pour les funérailles du brave général Chanzy (nous aurions préféré la proposition contraire), une pension exceptionnelle en faveur de Mme Chanzy, etc... Mais il nous semble bien inutile d'entrer plus avant dans le détail de cette séance faite de mauvaises pièces et de morceaux médiocres.

GEORGES HUILLARD.

La Chambre haute n'a tenu hier qu'une séance très courte. La discussion ne nous a rien offert qui fût le moins du monde palpitant.

L'ordre du jour était presque dérisoire; quatre projets de loi d'intérêt absolument local y figuraient et l'occupaient sans rivaux. Ils ont été votés

en un tour de main. M. Barthélemy Saint-Hilaire est alors monté à la tribune, apportant sur le bureau la proposition relative à l'organisation du service judiciaire en Tunisie, proposition mal équilibrée, votée l'autre jour par le Sénat et que la Chambre lui renvoyait hier, avec le refus d'accepter les modifications que nos pères conscrits avaient cru devoir

Le « traducteur » d'Aristote a conseillé à ses collègues de s'incliner devant la décision de MM. les députés, naturellement! Ce conseil MM. les sénateurs, malgré l'opposition très justifiée de M. de Gavardie, se sont empressés de le suivre.... naturellement! Le palais du Luxembourg sera-t-il. orné d'un ascenseur, s'élevant jusqu'à la salle des délibérations? Nous ne le saurons qu'après Pâques. En dépit des efforts de M. Testelin, la Chambre | blicité de leurs séances, qu'aucune disposihaute a décidé qu'elle ne statuerait

sur cette question qu'au mois de mai.

introduire dans le texte primitif.

Pour mettre le peuple souverain en goût, le Citoyen et la Bataille publie, à l'occasion de l'anniversaire du 18 mars, une double feuille commémière et à la quatrième page figurent des dessins représentant la prise des ses attributions; canons de Montmartre, le meurtre des

t divers épisodes de la lutte entre les | sence seront soumis à la commission scousurgés et les troupes. Les honneurs de cette illustration sont pour le brave et malheureux général Lecomte, dont l'assassinat est rappelé comme un des principaux titres de gloire du « peuple» vainqueur. Une longue histoire du 18 mars remplit le journal. C'est la glorification la plus violente de l'in-

Ce numéro exceptionnel est destiné aux « frères et amis »; il s'adresse surtout aux soi-disant conservateurs et aux républicains officiels qui, depuis douze ans, ont conduit les évènements au point où ils en sont aujour-Haentjens; il a essayé de se défendre | d'hui.

Pour le 12° anniversaire de la Commune, un journal illustré de l'insurrection du 18 mars paraît publiquement à Paris en l'honneur de ce sinistre événement; en même temps, toute la police et toute l'armée sont sur pied pour protéger la rue, les maisons et les monuments publics contre une nouvelle insurrection. Les Chambres ont retardé leurs vacances pour soutenir le gouvernement, le gouvernement tremble derrière l'armée, et l'ar-

L'alarme est générale à Paris et dans toute la France. Que se passera-t-il? Peut-être rien. Le douzième 48 mars n'aura été qu'une journée de peur. | Mais telle est la situation, que la peur peut produire les mêmes effets que le danger. La république en est réduite à trembler tous les jours pour elle même et pour l'ordre public. Sa politique sera desormais la politique de la peur. Est-ce là un gouvernement? Et la France a-t-elle de quoi se féliciter d'être en république?

La Pall Mall Gazette publie la dépêche suivante émanant de l'Exchange Telegraph-Company:

Vienne, jeudi.

La Russie a proposé aux autres puissan ces europeennes de prendre part à l'éta blissement d'une police internationale de sûreté pour combattre les organisations secrètes de tous genres : anarchistes, nihilistes, fenians, etc. Le projet a été communiqué: il est basé sur le principe que le nihilisme et le socialisme sont des crimes de droit commun. La France, la Suisse et l'Autriche ont donné leur adhésion au principe de l'alliance antirévolutionnaire.

Nous ne savons ce qu'il en est du fond même de la nouvelle, mais elle paraîtra fort invraisemblable en ce qui concerne la France, dont les gouvernants, étant eux-mêmes des révolutionnaires, ne verront probablement pas rechercher, et peuvent difficilement donner leur adhésion à une li gue qui, si elle existait réellement, les viserait, eux, les premiers.

Le conseil d'Etat vient de rendre un arrêt en matière scolaire, à propos de la loi du 18 mars. Etant donné le tribunal, on ne sera pas surpris d'apprendre que cet arrêt a pour but de venir en aide aux persécuteurs. Rappelons brièvement les faits.

On se souvient que la commission scolaire de Lavaur (Tarn) avait admis comme justifiée l'absence répétée à l'école communale du jeune Deymès. fils d'un charpentier de Lavaur, sur les observations du père qui donnait pour raison l'usage dans cette école de manuels d'instruction morale e civique de MM. Compayré et Paul Bert

Le ministre de l'instruction publique a déféré cette décision au conseil d'Etat, qui vient de rendre l'arrêt sui-

Le conseil d'Etat,

Sur la recevabilité du recours: Considérant qu'aux termes de l'article 9 de la loi du 24 mai 1872 « le conseil d'Etat statue souverainement... sur les demandes d'annulation pour excès de pouvoirs formées contre les actes des diverses autorités administratives »;

Considérant que les commissions municipales scolaires, instituées par la loi du 28 mars 1882, pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles, exercent des attributions d'ordre administratif pour l'exécution de la loi précitée;

Que, d'autre part, il appartient au ministre de l'instruction publique, chargé de veiller à l'observation des lois et au maintien des compétences parmi les autorités ressortissant à son département, de poursuivre l'annulation des décisions qu'il croirait entachées d'excès de pouvoir; qu'ainsi le recours dudit ministre contre la décision ci-dessus visée de la commission municipale scolaire de Lavaur est recevable;

Sur le moyen tiré de ce que la commission aurait fait procéder à des débats publics sur la demande d'excuse présentée par le sieur Deymès;

Considérant qu'en l'absence des dispositions spéciales de la loi il n'appartient pas aux corps administratifs d'ordonner la pution de la loi du 28 mars 1882 ne prescritni n'autorise la publicité des séances dans mais un pendant. lesquelles les commissions scolaires exercent leurs attributions; qu'ainsi, en procédant à des débats publics sur la question d'excuse qui lui était soumise par le sieur Deymès, la commission scolaire de Lavaur a statué en dehors des formes prévues par la loi et que sa décision doit ôtre annulée de ce chef;

Sur le moyen tiré de ce que la commission aurait statué sur un objet étranger à Considérant que l'article 10 de la loi du

Avant-hier soir, vers neuf heures, les habitants du centre de Londres

quartier, faisait au loin trembler les maisons et jusqu'à l'inviolable édifice du Parlement, et jonchait le sol des Dijon: rues, à un kilomètre à la ronde, de vitres brisées. Fort heureusement, il n'y a pas eu mort d'hommes comme lors de l'explosion de Clerkenwell, et si

laire. Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants: maladie de l'enfant, décès d'un membre de la famille, empêchements résultant de la difficulté accidentelle des communications. Les autres circonstances, exceptionnellement invoquées seront également appréciées par la commission; »

Considérant que si, par application dudit-article, les commissions scolaires statuent sur les cas d'excuses personnelles invoquées par l'enfant ou par sa famille, aucune disposition de loi ne leur donne qualité pour contrôler les matières ou les méthodes de l'enseignement et ne les autorise à accueillir des demandes d'excuse fondées sur des appréciations de cette na-

Considérant que l'excuse du sieur Deymès, telle qu'elle a été formulée devant la commission, se fondait uniquement sur la nature de l'enseignement donné et des livres employés dans l'école; qu'en accuelllant cette excuse, la commission s'est immiscée dans des affaires étrangères à ses attributions; qu'elle a ainsi excédé sa compétence et commis un excès de pouvoirs, Décide:

Art. 1°. — La décision susvisée de la commission municipale scolaire de Lavaur, en date du 15 décembre 1882, est annulée pour excès de pouvoirs.

Cet arrêt appelle plusieurs observations, qui seront, avec toute l'étendue désirable, exposées en leur temps. Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à quelques brèves remarques.

Et, d'abord, on ne trouve nulle part dans la loi, et la discussion qui en a été faite, contredit absolument l'assertion d'après laquelle les commissions scolaires exerceraient des attributions d'ordre administratif. Il va de soi, au contraire, que ce tribunal sui generis prononçant des décisions qui peuvent entraîner des pénalités, et même pouvant ordonner directement des pénalités, comme est, par exemple, l'affichage, exerce par là même des attributions d'ordre judiciaire.

Il s'ensuit que la juridiction d'appel devrait être non le conseil d'Etat, mais la cour de cassation, ce qui fait qu'en droit et sous un gouvernement autre que celui-ci, l'appel du ministre de l'instruction publique ne serait pas recevable. En ce point, l'arrêt du conseil d'Etat viole donc les principes.

Il ne les viole pas moins en soutenant que les débats des commissions scolaires ne doivent pas être publics. parce que cette publicité n'est pas înscrite dans la loi. En effet, le silence même de la loi indique qu'on doit s'en référer sur ce point aux principes généraux. Or il est de principe qu'on ne juge pas à huis-clos, et tout accusé à le droit de réclamer cette garantie de la publicité des débats.

Nous n'insistons pas sur cette partie de la décision du conseil d'Etat qui refuse aux commissions scolaires le droit de tenir compte de la nature des manuels scolaires dans l'appréciation des excuses. Ici encore le conseil d'Etat ne tient pas compte de la loi ellemême qui prévoit « d'autres circonstances exceptionnellement invoquées» que celles qui sont énumérées à l'article 10. Mais, en notant ce point, nous pouvons le négliger, car cette décision n'empêchera pas, en fait, les commissions scolaires de suivre, quand il leur plaira, le très bon exemple donné par la commission de Lavaur.

Il est à remarquer, en effet, que, quel que soit l'esprit de l'arrêt du conseil d'Etat — et l'on vient de voir quel il est — cet arrêt ne saurait empêcher en rien la continuation des actes de résistance auxquels il prétend s'opposer pour l'avenir. C'est ce dont le Parlement lui-même est obligé de convenir. Voici ce qu'il dit :

Les diverses pénalités édictées par la loi contre le père de famille récalcitrant ne peuvent être appliquées qu'après un premier avertissement de la commission scolaire. Croit-on la commission de Layaur disposée à infliger cette remontrance au père de famille qu'elle absolvait naguère? Le conseil d'Etat peut bien annuler les décisions de la commission scolaire, mais non lui en imposer d'autres. Avant comme après l'arrêt que nous venous de rapporter, le père de famille continuera à ne point envoyer son enfant à l'école. La décision du conseil d'Etat est un acte purement plato-

Nous retenons cet aveu. Même si les arrêts du conseil d'Etat avaient, en l'espèce, des conséquences tout autres, ce n'en serait pas moins un devoir pour les parents chrétiens de continuer une résistance dans laquelle une question de conscience est engagée; mais dans le cas qui nous occupe, ce qu'ils encourent, c'est un blâme « platonique » du conseil d'Etat. Qui ne tiendrait à honneur de le mériter?

AUGUSTE ROUSSEL

La célèbre explosion de Clerkenwell qui provoqua en 1867, de l'autre côté de la Manche, un tel soulèvement d'opinion contre les Irlandais, a désor-

étaient mis en émoi par une épouvantable détonation qui ébranlait tout un | vêque.

sion ont été terriblement épouvantés, il n'y a eu du moins aucun accident grave à déplorer. La partie des bâtiments de l'État qu'on a fait sauter (1) se composait d'un édifice en construction, au centre d'un véritable pâté d' « offices gouvernementaux », et si véritablement l'explosion a été causée -par la-malveillance, l'inachèvement des bâtiments explique qu'il n'y ait point eu de factionnaires pour les garder comme sont gardés tous les édifices publics de Londres.

On ne sait encore rien des causes de l'explosion, mais nos voisins estiment que c'est la réplique des fénians à M. Gladstone, lequel répondait à M. Parnell, il y a trois jours, qu'il était inutile de demander des modifications dans l'application du Land act, que la question irlandaise ne serait pas rouverte de sitôt et qu'il espérait que M. Parnell s'opposerait désormais à toute agitation contraire aux lois.

L'hypothèse des journaux de Londres peut être vraie, et il faut bien dire qu'elle a pour fondement le langage de l'Irish World, le journal fenian d'Amérique, qui revendique cyniquement pour lui et ses amis le mérite d'une campagne à la dynamite contre côté de la question irlando-américaine; | de morale civique de MM. J. Steeg, mais ni en Angleterre ni en Irlande on n'ignore les criminels desseins et la | criminelle propagande des sociétés secrètes, et les journaux anglais manquent de logique et de bonne foi quand ils veulent charger M. Parnell et le parti irlandais des crimes de ces sociétés, qui n'ont rien ménagé pour contrarier et faire échouer la campagne des vrais patriotes de l'Irlande.

Il ne faut pas oublier que M. Glad-

stone et l'Angleterre ne sont point sans une grande part de responsabilité dans les crimes qui se commettent, nous dit-on, au nom de la cause de l'Irlande. Une Irlande soumise et résignée n'a droit qu'au plus parfait mépris de sa puissante voisine. Déjà, du temps d'O'Connell, lord Anglesea disait qu'il fallait agiter l'Irlande pour arracher une concession à l'Angleterre. M. Gladstone lui-même a confessé un jour que l'explosion de Clerkenvell avait « mis la question irlandaise au rang des questions pratiques de la politique ». Mais on n'entretient pas l'agitation chronique chez un peuple longtemps opprimé sans y favoriser le développement des sociétés secrètes; nos voisins récoltent donc ce qu'ils ont semé, et au lieu de tant gémir sur la perversité des Irlandais, ils feraient beaucoup mieux de lui rendre son indépendance. Justement le Times écrivait hier, à propos de la nouvelle explosion, que les Irlandais feraient bien de prendre garde, qu'ils avaient enfin lassé la patience de l'Angleterre, que le peuple anglais temps que les Irlandais sont dégoûtés de l'Angleterre, et c'est d'ailleurs leur

plus grand tort. Enfin il sortira peut-être un bon résultat de la panique d'avant-hier. Un journal républicain du soir annonce que M. Gladstone, effrayé de ce nouvel attentat, doit proposer aux puissances continentales un contrat international excluant du bénéfice de l'hospitalité tous les criminels apôtres de la dynamite. Il n'y a qu'à généraliser un peu ce bon mouvement, à refuser à tous le criminels politiques, incendiaires ou assassins, les bienfaits du droit d'asile, à empêcher en un mot l'Angleterre d'être le refuge de tous les malfaiteurs du continent, et alors il ne faudra pas trop se plaindre de l'explosion d'avanthier à Londres.

On lit dans le dernier numéro de la Semaine religieuse de Beauvais :]

Un journal catholique, l'Univers, a ouvert récemment une souscription très digne du sympathique intérêt de tous les vrais catholiques : c'est le Denier du Culte, destiné à rendre aux desservants l'allocation ou mieux l'indemnité connue sous le nom de traitement et supprimée par décision ministérielle. Le nombre des curés ainsi frappés est déjà considérable : dernièrement onze prêtres du diocèse d'Annecy étaient d'un seul coup privés de tout moyen de subsistance; un de nos honorables et de nos plus chers confrères du diocèse est l'objet de la même rigueur. La charité chrétienne viendra sans aucun doute soutenir et consoler ces victimes du devoir. Le total atteint dès les premiers jours de la souscription en est une preuve mani-

Mgr l'archevêque de Sens vient d'adresser, à son retour de Rome, une lettre pastorale à son clergé. La Semaine religieuse du diocèse, après en avoir donné un extrait, ajoute ce qui

Nous croyons devoir nous borner à cet extrait. A la fin de cette lettre, qui ne doit pas être lue en chaire, Monseigneur donne à MM. les curés, relativement à certains livres au sujet desquels s'est fait beaucoup de bruit, des avis empreints de cette haute prudence qui distingue notre vénéré arche-

On lit dans la Semaine religieuse de

(1) Les derniers détails disent qu'une seule pièce dans un édisse qui en contient un millier (ong room of one thousand) a véritablement été dériruite. Comme toujours, les journaux anglais ont

Mgr l'évêque a adressé à son clergé une circulaire, en date du 20 février, au sujet des Manuels d'instruction civique.

Notre vénérable prélat, relatant la condamnation portée par la sacrée congréga-tion de l'Index contre quatre de ces manuels, insiste auprès de MM. le curés sur le caractère dangereux qu'ils présentent au regard-de la foi-de ceux auxquels ils s'adressent. Il leur recommande donc de faire tout leur possible pour émpêcher qu'ils ne soient mis entre les mains de leurs parois-siens, et surtout des enfants des écoles.

Sa Grandeur recommande à ses prêtres de procéder en cette matière avec toute la prudence et la patience qu'imposent les circonstances présentes, et spécialement de ne point en traiter du haut de la

Pour les guider dans l'accomplissement de ce devoir, Sa Grandeur a joint à sa circulaire une consultation théologique résumant brièvement les principes à appliquer et indiquant les tempérâments que la prudence et la charité autorisent à y apporter, suivant les cas.

L'Echo de Notre-Dame de la Garde a reçu de l'évêché le communiqué sui-

L'Echo de Notre-Dame de la Garde a publié, dans son numéro du 21 janvier dernier, le décret de la S. Congrégation de le Saxon détesté. C'est là le très vilain | l'Index portant condamnation des manuels G. Compayré, P. Bert, et de Mme Henri Gréville.

Cette condamnation a soulevé plusieurs questions pratiques qu'il est nécessaire de résoudre. En conséquence, l'évêque, que ses fonctions pastorales obligent de veiller au maintien de la foi dans son diocèse et particulièrement dans l'âme des enfants, a réuni messieurs les curés de la ville et messieurs les curés des chesslieux de canton du diocèse. S'inspirant des principes de la théologie, il leur a tracé les règles de conduite à observer soit à l'égard des instituteurs, soit à l'égard des élèves et de leurs parents, pour les écoles où seraient adoptés, comme livres classiques, les manuels déjà condamnés ou tout autre manuel contenant des propositions contraires à la foi catholique.

Comme ces règles ont été résumées avec autant de précision que de sagesse dans l'admirable lettre de S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et qui a été reproduite par l'Echo dans son numéro du 18 février dernier, messieurs les curés ont été invités à se bien pénétrer des instructions qu'elle renferme et à les prendre com· me direction de leur conduite.

Messieurs les curés des chess-lieux de canton ont été chargés de transmettre ces avis aux curés de leurs districts, dans la prochaine réunion du cas de conscience. Il est utile de rappeler à cette occasion que, d'après les règles de l'Index, il est

défendu, sous peine de péché grave, d'acheter, de lire, de garder ou de prêter les livres que cette congrégation a condam-

Mgr Mermillod

La nomination de Mgr Mermillod à était absolument dégoûté de l'Irlande | l'évêché de Lausanne et Genève proet des Irlandais. Hélas! il y a long- | duit en Suisse une joyeuse émotion parmi les catholiques. La Liberté de Fribourg, qui paraît enguirlandée, dit en annonçant la nouvelle:

Mgr Mermillod apporte au siège de Lausanne et de Genève les mérites d'un confesseur de la foi, les souffrances de vingt ans de persécution, la gloire incomparable dont il jouit dans tout le monde catholique, le prestige de ses grandes œuvres et de ses grands talents. Nous serons fiers à Fribourg de posséder l'exilé de Fernex, l'orateur des grandes chaires, l'héritier de l'habileté de saint François de Sales dars la direction des âmes. Par notre respect, par notre attachement filial, nous ferons oublier à notre nouvel évêque tant de dures années de bannissement, et nous soutiendrons par beaucoup d'amour et de déférence des forces que tant de satigues et d'épreuves ont entamées, asin que Dieu lui donne les années d'un long et fructueux épiscopat.

Le président du gouvernement de Fribourg a reçu la dépêche suivante:

Rome, 15 mars, 6 h. 40, s.

Président conseil d'Etat, Fribourg Le Saint-Père m'impose fardeau épisco-

pal Lausanne et Genève; il vous fait écrire décision. Comptez sur mon dévouement. J'ose espérer votre concours. Léon XIII bénit gouvernement et peuple avec affection. 4 Gaspard, évêque.

Voici la réponse du gouvernement de Fribourg :

Fribourg, 16 mars 1883. Monseigneur Mermillod, évêque de Lausanne et de Genève, Rome

Conseil d'Etat de Fribourg remercie Votre Grandeur de bienveillante communication. Lui offre assurance de respect, d'affection et concours dévoué, prie d'exprimer à Sa Sainteté sa reconnaissance et celle du peuple fribourgeois.

Théraulaz, président.

Le cercle catholique de Fribourg, ayant eu connaissance de la préconisation de Mgr Mermillod, s'est fait un devoir de lui exprimer sans retard ses sentiments de déférence et de soumission filiale. Voici le texte de la dépêche expédiée le 15, à 4 heures après midi.

Monseigneur Mermillod, évêque de Lausanne ct de Genève, 113, via Quattro Fontane,

Cercle catholique Fribourg reçoit avec joie indicible nouvelle préconisation. Promet obéissance filiale, affection sincère, entier dévouement à l'illustre confesseur. Heureux retour à l'exilé. Règnent paix, justice, vérilé sur patrie chérie, par Fribourg, canton prédestiné selon Nicolas de Flüe.

> Pour le cercle catholique : L. WUILLERET, président. Menetrey, secretaire.

Le correspondant bernois de l'Agence Havas, dans un sentiment d'hostilité visible, à la nomination, affecte de croire, et l'Agence Havas répète pour les journaux crédules, qu'on considère cette nomination à Berne et dans toute la Suisse « comme une sorte de déclaration de guerre du Vatican aux autorités suisses, et que déjà on parle de la reprise de la campagne du culturkampf »."

Le même correspondant, auquel fait écho la même Agence, ajoute que ce choix aurait presque été imposé à Léon XIII par « les influences dont dispose Mgr Mermillod ». Tout cela tion était aussi utile qu'agréable. »

est fantasmagorie pure.

Le Saint-Père, pour faire ce choix, s'est décidé d'après des raisons que personne n'a eu besoin de lui suggérer, et quant à l'impression dont parle le correspondant de l'Agence Havas, deux citations suffirontà montrer combien il s'échauffe à tort.

Voici, en effet, ce que dit la Gazette de Lausanne, laquelle, ne l'oublions pas, parle dans un pays protestant:

Mgr Mermillod réunit sur sa tôte les deux prélatures dont la disjonction avait seule pu motiver son expulsion. Sa rentrée en Suisse ne doit, par conséquent, plus rencontrer d'obstacle, et nous pouvons nous attendre à voir au premier jour le nouvel évêque arriver à Fribourg.

Quand à nous, Yaudois, la nomination du nouvel évêque ne peut nous intéresser qu'à un point de vue plus général. Notre gouvernement a toujours vécu dans les meilleurs termes avec l'Eglise romaine, et nous pensons qu'il faudrait des circonstances bien extraordinaires pour le faire sortir de sès traditions de tolérance et d'impartialité. — Il en est de même du gouvernement de Neuchâtel.

Le Journal de Genève dit, de son

La nouvelle de la nomination de Mgr Mermillod à l'évêché de Lausanne-Genève est officiellement confirmée par une dépêche de M. Bavier au conseil fédéral.

Nous croyons savoir que cette décision a été prise à Rome après des négociations assez longues, que M. l'abbé Savoy avait été d'abord nommé évêque de Lausanne, mais que, sur la déclaration du conseil fédéral qu'il ne tolèrerait jamais ce titre équivalant à la reconnaissance du démembrement de l'ancien diocèse, la nomination de l'abbé Savoy a été écartée et remplacée par celle de Mgr Mermillod, préconisé comme évêque de Lausanne et de Genève, ainsi que le demandail le Conseil fédéral.

Nous n'avons aucun renseignement sur l'impression que cette nomination a produite à Berne ni sur l'accueil qu'elle a rencontré dans les régions fédérales, Mais il va de soi qu'en acceptant l'évêché de Lausanne, Mgr Mermillod renonce ipso facto aux fonctions de vicaire-apostolique pour le canton de Genève dont l'acceptation avait motivé son expulsion conditionnelle du territoire de la confédération.

Le Courrier de Genève, qui, depuis l'exil de Mgr Mermillod, publiait tous les jours, en tête de ses colonnes, une note rappelant cet exil avec les textes de la constitution qui étaient contraires à cette mesure, a supprimé cette note. Il consacre au dernier consistoire un article où nous lisons :

Le consistoire du 15 mars fera époque pour les catholiques de Genève. Le Pape a préconisé Mgr Mermillod évêque de Lausanne et de Genève. Cette décision n'a été prise qu'aux derniers jours et avait été tenue dans le plus grand secret jusqu'à la sition du député polonais M. Stablewski, publication officielle en consistoire.

Mermillod rentrerait à Genève par la seule force du droit commun. Nous avions toujours cru qu'un jour viendrait où la seule application de la constitution fédérale aurait mis fin à son exil. Nous étions convaincus que nos concitoyens reviendraient tôt ou tard à une pratique sincère de la liberté religieuse.

Mais l'initiative vient de l'Eglise. Un acte important du Saint-Siège apostolique, qui témoigne de la longanimité de S. S. le Pape Léon XIII et de la mansuétude de l'Eglise, appelle Mgr Mermillod à la dignité d'évêque de Lausanne et de Ge-

Mgr Mermillod restera notre chef spiri tuel par l'effet de cette mesure. Notre attachement à notre évêque ne fera que gran-

Il v a longtemps que Mgr Mermillod, ne cesse de prier, de l'availler, de souffrir pour le service des catholiques de Genève. Ce qu'il a été pour nous, chacun le sait. Sa parole brillante, si vive et si lumineuse, son magnifique talent d'orateur, ont laissé parmi nous des traces que le temps ne saurait effacer. - Les pauvres, les affligés tous ceux qui souffrent, sans distinction de rang ni même de culte; savent que son cœur était largement ouvert, même à ses adversaires.

Il a inspiré notre énergie et soutenu notre courage pendant nos souffrances, et netre sidélité a été sa force. Mais il y a surtout une chose qui nous unit à jamais, c'est qu'entre lui et nous il y a la communauté de dix années de souffrance, pour lui dix années d'exil et de labeur sans trève, pour nous dix années de luttes et de spolia-

La situation nouvellé ne sera un repos ni pour nous, ni, surtout, pour lui. Aussi, nous en sommes certains, son dévouement pour le clergé et les fidèles de Genève ne diminuera pas. Son cœur restera avec nous. L'œuvre catholique de Genève, qui a été l'âme de sa vie, lui sera toujours pré-

sente. Aujourd'hui, les portes de la patrie lu sont ouvertes, le vicariat apostolique étant abrogé. Nous espérons le recevoir dans la pauvreté de nos églises improvisées; sa seule présence en rajeunira l'aspect, comme elle sera la plus douce consolation de nos

Ces sentiments, les catholiques de l'Europe entière, mais surtout de la Lassalle. Aussi avait-il à un haut degré France, si souvent évangélisés par toutes les particularités distinctives de sa Mgr Mermillod pendant ses dix années d'exil, s'y associeront de tout cœur, en envoyant leurs félicitations au nouvel évêque de Lausanne et Genève.

Le Journal de Rôme reproduit en entier ou par extraits les articles des diversjournaux sur M. de Maguelonne et termine ainsi sa revue:

Parmi les journaux français publiés à Rome, seule l'Italie, journal libéral italiamémoire de M. de Maguelonne:

San Giacomo, au Corso, les funérailles d'un de nos confrères, M. H. de Maguelonne, correspondant, depuis de longues années, du journal l'*Univers*.

« Les convictions auxquelles il obéissait l'ont parfois entraîné un peu loin, et ses lettres à l'Univers n'ont pas toujours été empreintes d'un suffisant esprit de justice; mais l'homme faisait oublier les exagérations du journaliste; et il était aussi tolérant dans ses rapports privés qu'il l'était peu dans son journal. Etabli depuis longtemps à Rome, il connaissait son histoire romaine contemporaine mieux que personne, et comme il avait, en outre, beaucoup d'humour et d'esprit, sa fréquenta-

La Voce della Verità annonce la mort et reproduit l'excellent article de l'Osservatore Romano que nous avons traduit hier. L'excellente Italia reale de Naples repro-

duit l'article du Journal de Rome. La plupart des journaux italiens, même révolutionnaires, parlent avec convenance du rédacteur dont nous pleurons la perte.

Nous lisons dans l'Osservatore romano:

On connaît le zèle incessant avec lequel le Saint-Père s'emploie au relèvement intellectuel et moral des différentes Eglises d'Orient qui furent autrefois si prospères. Au nombre de ces Eglises, celle de l'Arménie lui doit l'insigne bienfait de la fondation de nombreuses écoles érigées à grands frais à Mersivan, Amasia, Tokat, Sivas Angora, Adana, Cesarée de Cappadoce ci autres villes de ce pays.

La prospérité de ces institutions va croissant, et il a v lieu d'en tirer de grandes espérances pour la culture religieuse et civile de ces peuples chrétiens et des autres peuples qui s'y trouvent mêlés.

Toutefois, il résulte des dernières informations qui nous sont arrivées, que les nouvelles écoles ont besoin de subventions. à cause des agrandissements qui y sont devenus nécessaires, et nous sommes heureux d'annoncer que Sa Sainteté a daigné adesser, dans ce but, la somme de vingtcinq mille francs au P. Normand, supérieur de la mission.

Informations

Nous avons la douleur d'apprendre que 'Eme cardinal Meglia est gravement malade. Nous prions Dieu qu'il conserve les jours de l'Eme cardinal, qui, nonce à Paris, a rempli une mission difficile avec une dignité et un tact dont la France a gardé un inessaçable souvenir.

Dans une récente séance de la Chambre des communes d'Angleterre, lord Edmund Fitz-Maurice, sous-secrétaire d'Etat au Foreign-Office, déclarait que le Portugal s'était engagé à ne pas envoyer d'expédition militaire au Congo tant que dureraient les négociations engagées avec le gouvernement britannique pour la reconnaissance des droits de souveraineté du Portugal en

Or, d'après le correspondant du Standard à Lisbonne, le gouvernement portugais n'aurait aucunement pris l'engagement mentionné par lord Fitz-Maurice, et le ministre de la marine du Portugal aurait infligé un démenti formel aux assertions de ce dernier, en réponse à une interpellation qui lui a été faite à ce sujet par un membre de la Chambre des députés.

Les deux dernières séances de la Chambre des députés de Prusse, celles de mercredi et de jeudi, ont été presque entièrement occupées par les débats sur la propoqui demandait que la Chambre invitât le Nous avions toujours espéré que Mgr | gouvernement à respecter les droits de la langue polonaise dans les écoles du grand duché de Posen, de la Prusse orientale et

> La proposition, après un débat long et acerbe, a été rejetée. Les conservateurs et les libéraux, qui ne sont en réalité ni conservateurs ni libéraux, se sont réunis contre une proposition d'une justice évidente.

Karl Marx

Un des principaux fauteurs de la révolution internationale est allé rejoindre, sans les faire beaucoup attendre, Garibaldi et Gambetta. Karl Marx, le fondateur et le chef de l'Internationale, est mort à Londres, dit la Justice, à Argenteuil, dit l'Intransi-

Karl Marx était né en 1818, à Trèves, de parents juifs, lesquels, profitant des catastrophes de 1814 et 1815, surent acquérir une grande fortune; ce qui permit à leurs dignes rejetons, au lieu de continuer le commerce interlope de leurs ascendants, de suivre les cours d'une université allemande. Karl Marx fut envoyé à Bonn, où il fréquenta la faculté de philosophie. Là il fit la connaissance d'un certain nombre de ses congenères et coreligionnaires, tels que Hess, Strauss, etc.

Une fois reçu licencié, le jeune homme alla s'installer à Cologne, où il fonda un journal d'opposition : la Gazette rhénane. Nous n'entrerons pas dans de longs détails biographiques, faciles à donner d'ailleurs, car on n'a qu'à les puiser dans le premier dictionnaire venu; nous nous bornerons à dire que son journal fut bientôt supprimé et que Marx vint à Paris, où il retrouva les principaux révolutionnaires allemands, notamment Ruge. Il en fit sa compagnie. La révolution de 1848 lui permit de rentrer en Allemagne, mais ce fut pour quitter bientôt ce pays, où une saine réaction ne tarda pas à se produire. Bref, en 1867, Marx fonda l'Internationale, terrible et vaste plan, dont la réalisation amènerait une dictature des travailleurs et conduirait le monde à la « liquidation so-

Marx a écrit un livre fameux, intitulé le

Capital, et une foule de brochures révolutionnaires. Nous l'avons dit tout à l'heure, Marx était juif, comme son compagnon socialiste race. Il aimait le luxe, le faste et le bien-être matériel, tout en sulminant avec indignation contre le capital et la bourgeoisie.

Toujours comme Lassalle, époux d'une Allemande d'origine princière, Marx parvint à épouser une jeune fille noble et riche, sœur du comte de Westphalen, le ministre ultraconservateur prussien de la

réaction de 1850. Alors le juif put satisfaire ses goûts. Il s'entoura de tout le luxe que lui permit la fortune de sa femme. On possédait un bel hotel à Londres; on louait en hiver des villas sur la Riviera; au printemps, on alnissime, consacre des lignes courtoises à la lait jouir du climat délicieux de l'île de d'Union, parlant d'un discours pro-

« Ce matin ont eu lieu en l'église de l'résidence de l'imperatrice d'Autriche; puis | du conseil de l'ordre, dit que celui-ci | téchisme et l'histoire sainte leur soient enseien été on cherchait la fraicheur dans un chalet d'Interlaken ou de Brunnen.

Tout en menant cette large existence, Marx ne cessait de faire ses plus grands efforts pour révolutionner les travailleurs en les excitant à demander la liquidation sociale. Il se garda bien de donner l'exemple de cette liquidation. Sa générosité pour les travailleurs était toute platonique.

Le juif Marx a puisé ses principales idées dans les fameuses doctrines de Luther. « Faites ce que vous voudrez, mentez, parjurez-vous, volez, tuez les riches et les princes, croyez seulement que vous avez bien fait. »

Ces infâmes paroles, le fondateur de l'Internationale se les était appropriées; il les avait arrangées selon les besoins du sièexige la liquidation et que chacun est roien vertu des principes de la souveraineté

Le point principal de ces doctrines est la communauté des biens et le partage de tout entre tous. Le peuple d'aujourd'hui commence à se dire: « Si nos gouvernants n'avaient point l'intention de faire autre chose que de persécuter les curés, les moines et les dévots, ils eussent bien mieux fait de rester tranquilles, et nous, nous aurions encore de l'ouvrage.»

La république opportuniste et athénienne trouve mauvais que les ouvriers demandent du pain et que les retours de Nouméa fassent des démonstrations dans la rue. C'est de sa part une étrange inconséquence, et il est bien naturel que les idées de Marx trouvent parmi les misérables à qui l'on a fait perdre toute notion de devoir et de religion, de zélés défenseurs prêts à en tirer toutes les conséquences extrêmes.

Ah! si les pauvres ouvriers, trompés par les doctrines de Marx, avaient connu le faste et le luxe de ce juif, marié avec une comtesse prussienne, ils se seraient vite détournés de cet apôtre, qui ne prêchait pas du tout d'exemple.

L'Internationale, dirigée par Marx, a la prétention de refaire notre pauvre société. En 1871, le juif rhénan a démontré par quels moyens il pensait atteindre ce but. A cette époque, l'Internationale a fait imprimer à Londres et a envoyé à tous les membres de la redoutable association habitant l'Europe et les Etats-Unis, une adresse qui a pour but essentiel d'expliquer et de justifier les actes de la Commune.

Marx et ses disciples les plus fervents demandent donc, d'abord, la collectivité du sol, puis, en général, de toute la richesse sociale, en un mot ce qu'ils appellent la liquidation sociale. Si ce but est jamais atteint, il n'y aura plus ni empereurs ni rois, et encore moins des présidents de la république. Seulement il y aura un maître que Marx et les siens ont complètement oublié et qu'ils ne peuvent pas destituer. Celui-là n'oubliera point ses serviteurs.

H.-G. FROMM.

Le Clairon ayant, comme l'Union, protesté contre certains agissements de royalistes indisciplinés, en désignantnommément les membres de la ligue, dite « Ligue populaire royaliste », a reçu la lettre suivante des délégués de cette ligue:

Ce matin a paru dans votre journal une note anonyme n'ayant d'autre but que de discréditer la Lique populaire et ne devant avoir pour résultats que de diviser le parti royaliste.

Vous nous permettrez de nous étonner que le Clairon qui a passé jusqu'à présent pour un journal dévoué à la cause du roi, essaye de créer des embarras a un groupe d'honnêtes gens qui ne désirent qu'une chose : réunir le plus de bonnes volontés possible pour lutter contre un gouvernement qui compromet de plus en plus les intérêts français.

La Lique populaire a derrière elle de courageux citoyens que rien ne détournera de leur devoir, assurés qu'il n'y a rien de sérieux en dehors des hommes énérgiques et actif qui s'occupent plus des intérêts du peuple que des leurs.

L'action est aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

Si Henri IV vivait, l'ouvrier n'aurait plus à demander du pain. Mais il convient d'ajouter qu'à cette épo-

que les chargés d'affaire du roi s'appelaient Brissac, Crillon et Sully. Veuillez agréer, messieurs, l'assuranc de nos sentiments distingués.

Pour le comité:

Les délégués. Signé: Pieyre, député, Ch. Nicoullaud, Ceorges Berry, comte de Beaure-

Le Clairon déclare aujourd'hui ne pouvoir mieux répondre que par la note suivante, publiée par l'Union d'hier soir:

Nous avons constaté, il y a quelques jours, que la « Ligue populaire royaliste » s'était, de son propre aveu, constituée en dehors de l'action royaliste disciplinée; aujourd'hui, dans une lettre publiée par le Gaulois, elle prétend joindre le droit de blâme à sa faculté d'initiative privée que nous ne lui avons jamais contestée. Il v a là une tentative contre laquelle nous avons le devoir de formuler une protestation au-

torisée. Les royalistes sont parfaitement libres, comme citovens, de leurs paroles et de leurs actes; mais ils ne sauraient, sans préjudice pour les intérêts de la grande cause qu'ils servent, se soustraire aux obligations qu'impose une hiérarchie sagement établie

et fermement maintenue. A cette hiérarchie la « Ligue populaire » ne saurait se substituer : pour diriger un grand parti, il est nécessaire d'en avoir recu le mandat.

Il est probable que les choses en resteront là. Bornons-nous à ajouter qu'hier soir une réunion contradictoire, convoquée salle Pétrelle par les membres de la Ligue populaire royaliste, s'est terminée par un violent tumulte, à la suite de l'invasion des anarchistes. Nous sommes, pour notre part, très partisans de l'action, et d'une action | tion et de comparaître devant la commistrès énergique et déterminée, mais nous doutons qu'elle puisse utilement s'exercer sous cette forme.

Nous signalions naguère la conversion, à ses derniers moments, du franc-maçon Thévenot, chef du secrétariat du Grand Orient de France. La réalité de cette conversion, que les francs-maçons ont essayé de démentir alors, se trouve aujourd hui consirmée par eux-mêmes. En effet, la Chaîne Wight; on s'installait à Ventnor, l'ancienne | noncé par le F.: Duhamel, membre | 2º Qu'en ce qui concerne nos enfants, le ca-

était chargé de faire l'éloge funèbre snés; du F.. de Saint-Jean, président de l'ordre. Elle ajoute :

L'Orat... du Gr... Or... ne pouvait point retracer les travaux Maçonn... du Président de l'Ordre, sans rappeler la coopération à ces travaux du F.: Thévenor, Chef du Secrétariat du Gr... Or.... Ces deux noms sont inséparables dans l'œuvre Maçonn... administrative de ces dernières années. Nous ne pouvons donc qu'approuver l'organe officiel du Gr...O... de né point lement, nous espérons que... (cela a pu nous échapper à l'audition)... nous pensons, disons-nous, que l'Orat... du Gr... cle. Les travailleurs trouvent que l'équité | Or. : n'a point oublié de caractériser la fin différente de ces deux Francs-maçons. L'un, le F.. de Saint-Jean, qui avait tout apporté à la Maçonn..., descendant dans la tombe, Maçon jusqu'au bout ; l'autre le F... Thévenot, qui avait tout reçu de la Maconn..., méconnaissant ce que son titre et cette situation lui commandaient.

Si discret qu'il se fasse, l'aveu est complet et nous en prenons acte.

On nous écrit de Lille, 16 mars:

Aujourd'hui a été jugé par le tribunal correctionnel un second procès relatif aux troubles provoqués par la représentation des Victimes cloîtrées au Grand-Théâtre. Le commissaire de police Desbans traduisait devant le tribunal un des abonnés du théâtre, M. Copreaux, par lequel il se plaignait d'avoir été insulté au cours de la ba-

Voici les faits tels qu'ils résultent des diverses dépositions des témoins : les spectateurs des hautes places étaient descendus vers les loges d'où partaient les sifflets, et une cinquantaine d'entre eux, véritables énergumènes, se ruaient contre l'un des siffleurs, M. de Givenchy, étudiant à la faculté catholique de droil; en vain celui-cî implorait-il l'assistance de deux agents; la police, pourtant très nombreuse, demeurait impassible. Ce que voyant, M. Copreaux, transporté d'indignation, avise le sieur Desbans et lui crie : « Comment! vous dites que vous êtes commissaire de police? Mais vous êtes un misérable de laisser écharper ainsi ce jeune homme! »

M° Boyer-Chammard, qui présentait la défense de M. Copreaux, n'a pas eu de peine à établir combien cetté exclamation était justifiée par la situation. Remontant aux origines de l'affaire, le spirituel avocat a montré que le scandale du théâtre avait été prémédité par le conseiller municipal Pamélard; que ce personnage, non content d'amener à ce spectacle immonde plusieurs centaines de drôles, pourvus de billets de faveur, leur avait en outre donné le signal de l'assaut contre les manifestants du parterre et des loges; qu'enfin la police, commandée par le sieur Desbans, commissaire de la section de Fives, était restée inactive devant ces scènes sauvages, probablement par crainte du citoyen Pamélard, conseiller municipal du même quartier. Dans ces conditions, l'intervention de M. Copreaux était légitime, et son apostrophe au commissaire, - qui d'ailleurs n'était pas ceint de son écharpe, — a peut-être sauvé la vie de M. de Givenchy.

En finissant, Me Boyer-Chammard a fail le procès du ministère public, empressé à poursuivre un homme honorable pour une épithète trop vive, et se désintéressant complètement d'une foule d'autres délits qui se sont commis ce même soir au théâtre, à commencer par ceux dont s'est rendu coupable le citoyen Pamélard, qui a provoqué des rixes en excitant ses séides contre fes étudiants, qui a usurpé des fonctions publiques en désignant aux agents ceux qu'ils devaient arrêter, qui enfin a craché au visage d'un étudiant, ce dont il s'est vanté dans une lettre grotesque écrîte à la

Vraie France. Mº Boyer a conclu à un acquittement ou du moins à des circonstances atténuanl tes. Le tribunal les a admises et a condamné le prévenu à seize francs d'amende. Cette sentence peut passer pour un acquit-

tement, d'ailleurs pleinement mérité. Mercredi prochain 21 mars viendra devant le même tribunal le procès intenté au sieur Pamélard par l'étudiant sur lequel il se glorifie d'avoir bavé, en ayant soin d'expliquer que, quand il s'est livré à cet acte ordurier, il agissait « non comme conseiller municipal, mais comme homme du monde »! Et voilà les conseillers municipaux que fait éclore la république!

La Résistance

Nous lisons dans la Semaine religieuse de

Un père de famille ayant fait constater à Lille, par ministère d'huissier, que le Manuel de morale civique de Compayré, condamné et réprouvé par le Saint-Siège, avait été imposé par l'instituteur à son fils, fréquentant l'une des écoles communales, -- cet attentat dûment constaté éveilla l'attention. Bientôt on apprit que dans une école ce Manuel, estampillé par la ville, faisait partie des livres classiques; que dans une autre des écoles communales l'instituteur remettait ce livre entre les mains des enfants au commencement de la classe et le leur reprenait à la fin, de peur que les parents ne connussent les attaques livrées à la foi de leurs enfants; que dans une troisième, un autre instituteur, plus habile que ses con-frères, dictait à ses élèves et commentait ce même livre sans leur laisser connaître à quelle source il puisait ses thèmes; on apprit ensin que l'un des inspecteurs, dans une conférence d'institutours, leur avait recommandé la prudence sur sur ce point, car, avait-il dit, « nous ne sommes pas les plus forts.»

Toutes ces révélations engagèrent quelques catholiques à composer et à faire distribuer dans toute la ville un tract, dans le but de mettre les familles en garde contre la guerre faite ainsi sournoisement par les instituteurs et inspecteurs, la municipalité et le gouvernement de la République, à la foi des enfants catholiques de notre ville.

Nous constatons avec joie que ce tract a produit partout un grand et salutaire effet.

M. le curé de Chandal (Orne) a la garde d'un neveu, auquel il donne l'instruction l lui-même. Il a refusé de faire une déclarasion scolaire.

La commission vient de le condamner à voir son nom affiché à la porte de la mairie. Cette mesure ridicule ne peut qu'honorer M. le curé de Chandal.

Dans la commune de Meigné-le-Vicomte (arrendissement de Beaugé), où ne se trouve pas d'école libre, les pères de famille viennent de remettre à l'inspecteur primaire une déclaration qui se résume ainsi :

Nous déclarons vouloir: 1º Que le crucifix soit conservé dans l'école, et que la prière continue à y être dite;

3º Que dans le reste de l'enseignement rien ne soit de nature à porter atteinte à leur foi.

Le Courrier de la Manche raconte ainsi un procès intéressant dur s'est déroulé devant le juge de paix de Tessy sur-Vire

Dejà, dit notre confrère, nous avons parlé, à deux reprises, de l'école de filles de Domjean, de l'institutrice, vraiment laïque, qui la duige, et du maire, qui met à la soutenir toute l'ardeur de son zèle et toute la force de son écharpe. M. Aubin l'organe officiel du Gr...O...de né point est peut-être moins ingénieux et n'aurait sans doute pas songé à poster le garde champêtre en observation au haut de la tour de l'église pour découvrir les sacriléges qui manqueraient de res-pect aux affiches municipales ; mais la ferveur de M. l'inspecteur pour l'instruction laïque est au-dessus de tout soupçon. Nous en avons plusieurs fois rendu témoignage. Hélas! comment tant de courages et d'efforts réunis n'ont-ils abouti qu'à une défaite lamentable... et comique? Uniquement parce qu'ils n'ont pas suivi notre conseil et celui de Talleyrand.

Après ce rusé diplomate, nous leur répétions : Pas trop de zèle l'Ils se sont lancés, à bride abattue, dans les pressions, les oppressions et les il-légalités, et les voilà enfoncés jusqu'au cou dans le ridicule et l'impuissance. En voici l'histoire:

Donjean possède, comme toute commune quise respecte, une commission scolaire. Malheureusement, malgré la teinture éclatante dont se pare M. le maire, cette commission a une couleur quelque peu cléricale. M. le curé, M. Allain-Chartier, marquis de Sédouy et quelque autre « éteignoir » encore en font partie. C'est ce qui a valu aux commissaires l'honneur de voir à toutes leurs réunions M. l'inspecteur primaire et

M. le délégué cantonal. Or, voici ce que ces messieurs — quatre contre trois - ont osé : Vingt-cinq où vingt-six pères de famille avaient, pour des raisons à eux connues, résolu de ne point envoyer leurs enfants à l'école des filles.

L'institutrice les inscrivit d'office et le M. le maire s'abstint d'en prévenir les parents, comme la loi l'y obligeait. M. l'inspecteur, au mépris de la loi, qui est formelle, défendit aux institutrices voisines de re-

cevoir ou de garder dans leurs classes les enfants de Domjean. Le 22 octobre, les pères de famille, convoqués à la mairie, contre tout droit, comparaissent fous devant la commission scolaire, subissent une réprimande qu'ils n'avaient pas légalement méritee et déclarent, d'une voix, que leurs enfants recevront l'éducation dans leurs familles respectives. Aux termes de la toi ils étaient, pour deux ans, à l'abri de tout reproche et de toute atteinte. Mais la loi est-elle faite pour tout le monde? M. l'inspecteur ne le croyait pas, et M. le maire s'en rapporta à M. l'inspecteur.

octobre reparaissent devant la terrible commission et, malgré leurs protestations et leurs declarations renouvelées, ils sont, sur les réquisitions de M. l'inspecteur, condamnés à l'affichage public, pendant un mois. Ce n'était pas fini. En vain, le 3 décembre, ils envoient, par lettres chargées, une déclaration écrite, conforme à leurs déclarations verbales précédentes ; le 17 décembre, M. le maire convoque à la fois la commission scolaire et les pères de famille. Personne

Donc, le 12 novembre, les réprimandés du 22

teur. Alors celui-ci s'écrie, comme la Médée de ... Moi, moi seul, et c'est assez », dresse sa liste de victimes et requiert M. le juge de paix d'envoyer en prison et de mettre à l'amende ces ré-

ne se présente, sauf M. le maire et M. l'inspec-

calcitrants. Mais, à l'audience, il a fallu s'expliquer. Au lieu d'être juges, maire et inspecteur n'étaient

plus que témoins, et ils n'avaient pas seuls la pa-Il a donc été constaté qu'ils avaient méconnu et faussé la loi au lieu de l'appliquer; le ministère public s'est empressé d'abandonner l'accusation, et M. Aubin mal soutenu par M. le maire, qui s'est déchargé sur lui tant qu'il a pu, s'est retiré déconsit et penaud sous les regards moqueurs des accusés et du public. Mais d'où est

venu cet acharnement insensé? A Domjean, on construit une école libre, et le seul moyen d'entraver à l'avance le succès complet qui lui est promis était l'intimidation. Voilà pourquoi M. Aubin, qui étudie en ce moment l'histoire de la Révolution, s'était approprié le mot de Danton: Il nous faut de l'audace, de l'audace, de l'audace.

Il a remporté un beau poids de confusion. Vat-il devonir sage?

P.-S. — A la dernière heure, on nous affirme que les pères de famille de Domjean demandent réparation à M. le maire et à M. l'inspecteur. C'est leur droit, et nous ne saurions trop les ap-

Les manifestations du 18 mars

On sait combien sont nombreux les réunions et banquets annoncés pour aujour-

Manifestation au Champ-de-Mars. Réunion de citoyennes sur la place de

l'Hôtel-de-Ville. Réunion d'un grand nombre d'ouvriers place de la Concorde. Protestation communarde au Père-La-

Grand meeting, à une heure, salle Rivoli. organisé par le comité national du parti ouvrier socialiste révolutionnaire français. Ordre du jour : « Le 18 mars 1871; ses causes, ses conséquences. » Orateurs inscrits : citoyen Joffrin, ouvrier mécanicien, conseiller municipal, Louise Michel, Jean Allemane (?), Léonide Rouzade, Labusquière, Prudent Dervilliers. - Nota. Tous les anciens combattants de la Commune sont invités à assister à cette réunion.

Meeting salle Perrot, 5, rue de la Cha-

Punch de la Société de solidarité des proscrits de 1871, rue du Temple, 115. Banquet du cercle anarchiste de Levallois-Perret, rue Gravel, 86.

dants, boulevard Arago, 3. Banquet des chess des groupes révolutionnaires du XVIIIe arrondissement, boulevard de Clichy, restaurant Coquet, etc... Le mouvement s'étend en province; ainsi

Banquet des révolutionnaires indépen-

on télégraphie de Roubaix, le 17 mars: Ce matin, des affiches blanches ont été trou vées placardées sur les murs extérieurs de toutes les usines et de tous les monuments publics. Elles portaient en grandes lettres ces mets « Demain dimanche, à neuf heures du matin, réunion au boulevard Gambetta de tous les ou-

On télégraphie de Saint-Etienne à la même date:

Ces pancartes ont été arrachées par la po-

vriers sans travail. »

des afficheurs.

Cette nuit, des affiches ont été posées dans la ville, cenvoquant les ouvriers sans travail à une grande réunion pour dimanche à neuf heures du matin, sur la place Villebœuf, afin de sommer le conseil municipal d'organiser des chantiers

La police a arraché ces affiches et arrêté l'un

plus que de raison et même l'affoient quelque peu, le gouvernement a multiplié les précautions.

On sait déjà que de nombreuses arrestations de personnages suspects au gouvernement ont été opérées préventivement à Paris et sur plusieurs autres points du territoire. Le ministère, par ce coup dont la légalité est contestable, semble avoir voulu surprendre et effrayer l'armée anarchiste, dont les forces s'élèveraient, d'après les rapports de police, à 15,000 hommes dans la capitale.

D'autres précautions plus terre-à-terre prises.

oni été ordonnées par le gouvernement. M. Nadaud, en sa qualité de questeur de la Chambre, a pris soin hier, au palais Bourbon, de visiter le palais du grenier à la

cave, dont il a fait fermer les ouvertures. Des précautions semblables ont été prises au Luxembourg, à l'hôtel de ville, à l'Elysée, dans les ministères et, dit le Petit Moniteur, chez des particuliers menacés de

la dynamite par lettres anonymes. Les instructions données à la police seraient des plus rigoureuses. Tout le personnel des agents doit être sur pied, chaque agent étant muni de trente cartouches de revolver. D'habitude des escouades de sergent de ville sont mises, le dimanche, à gla disposition des services particuliers; le Jokey Club a reçu avis qu'il n'aurait pas à compter sur le concours d'un seul agent pour assurer l'ordre aux courses

Le plan de l'action au Champ-de-Mars serait le suivant : sur les flancs du Champde-Mars, le 7º cuirassiers et l'infanterie seront disposés de façon à pouvoir bloquer la place au premier signal. Un solide renfort sera massé boulevard de Grenelle. La foule ne sera pas invitée à circuler; mais aussitôt qu'un attroupement se sera formé, trois sommations lui seront faites s'il est désarmé, une seule s'il est en armes. Si cet attroupement persiste, la cavalerie cernera la foule et la refoulera vers l'Ecole militaire, où elle trouvera en face d'elle les

gardiens de la paix. L'esplanade des Invalides sera gardée de telle sorte qu'il sera impossible à la foule de marcher sur l'Elysée, - éventua-

lité que l'on redoute. L'effectif des troupes que le gouvernement peut mettre sur pied est plus considérable que ne le ferait supposer l'effectif réduit. L'armée qui occupe Paris et les forts se compose, tant en infanterie qu'en cavalerie, de 12,000 hommes environ. Ces troupes de ligne sont appuyées par la gendarmerie mobile et départementale, par la garde de Paris et le corps des gardiens de la paix, qui peuvent être, du jour au lendemain, armés de chassepots et organisés en compaguies et en bataillons et qui en dou-

blent le nombre. C'est donc un effectif de 25,000 hommes Saint-Germain, Meaux, Compiègne et

Senlis peuvent lournir de la cavalerie pour la répression. Ces différentes troupes peuvent être concentrées sur Paris en quelques Une partie de la garnison de Versailles aurait déjà été dirigee sur Paris. Dés régiments de cavalerie sont arrivés hier à

l'Ecole militaire. Deux escadrons de cuirassiers sont au palais de l'Industrie. Les corps d'armée de Rouen, d'Amiens et de Lille ont ordre d'envoyer au premier signal les régiments impairs de leurs brigades d'infanterie. Les corps d'Orleans et de Tours sont également prêts à apporter un renfort aux troupes parisiennes. Cela confirme bien ce que nous disions hier, que

de cinquante lieues. En quelques heures, Paris peut donc être investi par une force considérable. En cas de mobilisation de ces troupes, les lignes ferrées seraient surveillées par les garnisons des villes. D'après les Tablettes d'un Spectateur, le

les troupes se tenaient prêtes dans un rayon

cimetière du Père-Lachaise doit êtro fermé et les portes seront gardées intérieurement par des gardiens de la paix. Quant aux commissaires de police, ils au-

raient l'ordre de s : tenir en permanence dans leur commissariat toute la journée. La gendarmerie est sur pied. Ce matin, à neuf heures, six brigades, sous la conduite d'un capitaine et d'un maréchal-des-logis, venant du côté de Cour-

bevoie, ont traversé Paris, se rendant à la

caserne des Minimes, pour prêter main-

forte en cas de toute éventualité. Ensin, d'après le journal Paris, la sixième chambre correctionnelle serait déjà désignée pour juger demain les flagrants délits qui pourraient se produire aujour-

On le voit, c'est complet. Et la libérale république fait plus que l'empire le plus autoritaire.

Sur les arrestations opérées hier, la Gazette des Tribunaux donne les renseignements suivants:

Nous avons dit que, dans la journée du 9 mars. Louise Michel, un drapeau noir à la main, assistait au pillage d'une boulangerie et que, poursuivie par des gardiens de la paix, elle était parvenue à leur échapper en se réfugiant dans une maison, tandis que deux des manifestants étaient

arrêtés. En faisant une perquisition au domicile de l'un de ces individus nomme Pouget, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, saisit des papiers qu'il remit à M. Barbette, juge d'instruction, et, à la suite de leur examen, des mandats d'amener furent décernés contre plusieurs individus considerés comme les organisateurs des manifestations.

On n'a pu jusqu'à présent réussir à arrêter que cinq de ces individus : Allemane, l'ouvrier typographe bien connu. toujours mêlé aux réunions révolutionnaires et, tout dernièrement, candidat à la députation dans le V° arrondissement,

Bestetti, ouvrier cordonnier, ayant souvent preside des réunions révolutionnaires; il a, comme Allemane, pris part à la Commune et aussi, comme lui, a élé déporté à la Nouvelle-Calédonie. Fuzilier, organisateur des groupes revolutionnaires des Lilas et de Pantin, a pris part à la manifestation du 9 mars. Letailleur, rédacteur de l'Egalité, qui a pris une

part très active a la manifesiation de l'esplanade des Invalides, et qui a été arrêté ce matin vers deux heures, au moment où il rentrait à son domicile, 3, rue Hérold. Ensin Aubert, qui avait, paraît-il, pour spécialité le tabriquer des engins à l'usage des mani-

Tous les inculpés ont été écroués au Dépôt. Ils ont été arrêtés sous l'inculpation: 1º D'avoir tenté d'exciter les citoyens les uns contre les autres : 2º D'avoir ourdi une conspiration ayant pour but de changer la forme du gouvernement. On a saisi un exemplaire d'une brochure d'une violence extrême, adressée aux ouvriers et

aux soldats; de nombreux exemplaires en ont été adressés en province, notamment à Lyon, Amiens et Reims. On recherche les individus auxquelles elles étaient adressées, et déjà à Reims, en vertu de

mandats d'amener décernés par M. Barbette, juge d'instruction à Paris, cinq anarchistes ont été arrêtés pour ce fait. Des perquisitions faites à leur domicile ont ame-

né la saisie de documents importants. D'autre part, on lit dans l'Intransi-

En même temps que des agents se présentaien t Devant ces menaces, qui le préoccupent | chez Allemane et chez Bestetti, d'autres se présentaient également chez la mère de Fournière, contre lequel un man lat d'amener a été lancé pour participation à la manifestation du 11.

Or, Fournière collabore à l'Emancipation sociale de Gustave Rouanet, et il habite Narbonne depuis sa sortie de la prison où il avait été mis à la suite de la grève de Bessèges!

Extrait de la Patrie:

On nous signale des départements de nouvelles suspensions de travaux sur les lignes de chemins de fer récemment entre-

Or, qu'est-ce que cette somme auprè. des millions que devra coûter une ligne aussi importante pour la région du centre et pour les nombreuses populations à des-

En revanche, la pétite ligne de Bôle à Poligny, qui compte seulement 38 kilomètres et n'offre qu'un intéret absolument local, voit ses travaux poussés avec une activité extraordinaire par les ingénieurs de l'Etat.

Pourquoi? Parce que la ligne en question passe par Mont-sous-Vaudrey, et qu'à ce titre elle favorise d'une façon toute particulière les intérêts de M. Grévy.

Voilà comment l'on applique le principe de l'égalité en république!

Nouvelles politiques

On lit dans les Nouvelles:

On sait que M. Mir avait informé le ministre de la guerre de son intention de le questionner au sujet du retard apporté dans la publication des cahiers des charges des fournitures militaires. Dans une première lettre, M. Thibaudin avait annonce pour le mois de juin seulement cette pu-blication; mais aujourd'hui, dans une seconde épître adressée au député de l'Aude, il déclare que « les cahiers des charges vont être immédiatement publiés »; puis il ajoute : a C'est par suite d'une erreur matérielle que

l'époque du mois de juin avait été indiquée dans ma dernière lettre. » La défaite est trop grossière pour tromper personne. Encore que l'Etat mental de M. Thibaudin nous inspire de sérieuses inquiétudes, il nous est

difficile de croire qu'il a pu prendre le mois de mars nonr le mois de juin. Décidément, les affirmations de M. Thibaudin ont tout juste la valeur de la parole d'honneur de M. Comagny.

On lit dans les Tablettes d'un Specta-

On annonce que M. de Montmarin, charge d'affaires de netre ambassade a Vienne, vient de demander son changement au ministère des affaires étrangères. M. de Montmarin allègue les difficultés de sa charge auprès d'une cour et dans une société absolument hostile au radicalisme, de plus en plus accentué, de notre politique gouvernementale.

M. Léopold Delisle est de retour de Londres. Vérification faite, le nombre des manuscrits qui figurent soit dans le fonds Barrois, soit dans le fonds Libri de la collection Ahsburnham est très considé-

Sans compter, les pièces dont l'origine n'a pu être établie par un examen sommaire, on calcule qu'il nous rentrerait plus de 200 manuscrits ou fragments, de manuscrits, si nous parvenions à traiter dans des conditions acceptables.

La commission instituée au ministère de l'instruction publique pour s'occuper de cette affaire s'est réunie. On a examiné, après avoir entendu M. Delisle, les voies et moyens propres à nous remettre en possession de ces trésors scientifiques.

Au sujet de M. Baihaut, sous-sècrétaire d'Etat aux travaux publics et député de la Haute Saône, nous lisons dans le Courrier de la Haute-Saone:

UNE CONSOLATION AUX ACTIONNAIRES DES PÉCHERIES Les admirateurs de M. Baihaut, qui ont jadis souscrit des actions des Pêcheries à 500 fr. parce que sa présence dans le conseil d'administration leur inspirait toute confiance, ne seront pas fâchés peut-être de savoir quelle est, en ce moment la valeur de leurs titres. Nous sommes en mesure de satisfaire leur curiosité. Il s'est vendu dernièrement deux actions des Pêcheries à raison de 6 fr., et cette semaine, un journal financier annonçait qu'on en demandait trois à 10 fr.1 Sans doute, c'est une perte de 98 010, mais les républicains de notre pays qui en sont les victimes ont de quoi se consoler en voyant le joli chemin 'qu'a fait 'lour protégé, M. Baïhaut. Pourquoi M. Baihaut n'a-t-il pas été nommé ministre de la marine, en souvenir des Pêche-

Le Moniteur universel publie la lettre Paris, le 16 mars.

Nous faisons appel à votre bienveillance s connue pour vous prier d'insérer la lettre sui-

Monsieur le directeur

vante, que nous venons d'adresser à notre direc-" A Mensieur Floury, directeur du Châtelet:

« Monsieur le directeur,

« Vous nous avez fait savoir qu'en vertu du cahier des charges que vous avez tait avec la ville de Paris quand vous avez pris le bail du théâtre du Châtelet, vous aviez contracté l'obligation de jouer le vendredi saint. « Quand nous avons été engagés pour jouer

la Queue du Chat à votre théaire, il n'a été spéci-

flé rien de semblable dans nos traités. "a Nous pensions que l'usage établi dans tous les théâtres de Paris serait également suivi au Châtalet le vendredi saint... « Nous ne pouvons admettre que le consei municipal nous impose une obligation aussi ar-

bitraire et entièrement contraire à la liberté de conscience dont il est si souvent parlé dans les délihérations de ce conseil. « Nous vous informons donc, monsieur le di-

recteur, que nous avons la ferme intention de nè pas repondre à l'ordre de service que vous devez nous envoyer pour ce jour-là. Recevez, etc.

> « Gobin, Courlès, Donato, Leriche, Dubreuil, Gâtinais, Jacquier, Colleuile, Worms, Kasiiviez, Branche, Auguste, « Mmes Marie Scalini, Nancy Berthin, Berthier, Achard, etc. »

Un de nos confrères de la presse catholique de province, M. Octave Chambon, rédacteur en chef de la Bourgogne (Auxerre), vient de publier sous ce titre: Les pensionnés de la République, une enlevante petite brochure toute d'actualité.

Notre confrère démontre par des faits précis que les soi-disant victimes du Deux-Décembre, loin de mériter de l'intérêt, comptent dans leurs rangs, à côté d'intrigants, de farceurs et d'exploiteurs, bon nombre de gredins, ce qui n'a point empêché la République de leur servir une pension... avec notre argent.

Nous trouvens dans le Triboulet de cette semaine une série de caricatures fort originales et piquantes, intitulée les Ides de Mars. C'est le tableau des dernières manifestations anarchistes, on pourrait même dire un tableau comparé des manisestations républicaines, puisque l'on voit à gauche

M. Grevy, dont on veut piller aujourd'hui le palais, prendre part, en 1830, au pillage du palais de Charles X. Comme le dit la légende, juste retour des choses d'ici-bas. L'action de grâces à l'omnibus protecteur et les précautions que prennent les habitants de l'Elysée pour éviter les caresses un peu brutales des frères et amis sont très drôlement représentées. Enfin, à droite, enroulée dans son nez, surmontée de son chat grimaçant, levant vers le ciel ses bras décharnés, Louise Michel appelle au combat ses compagnons les anarchistes. Tout cela est très bien fait, et malheureusement trop

C'est l'histoire d'hier, ne sera-ce pas l'histoire de demain?

Dépêches télégraphiques

FRANCE Lyon, 17 mars.

Le calme le plus parfait règne à Lyon, et rien ne fait prévoir que la tranquillité doive être troublée demain. Aucune manifestation extérieure n'est, en effet, annoncée, et c'est à peine si un ou deux banquets auront lieu.

Roubaix, 17 mars, soir. On n'est pas sans crainte relativement à la manifestation de demain. Il y a peu d'ouvriers sans ouvrage à Roubaix, mais il y en a vingt mille environ qui ne font qu'une demi-journée par jour. On signale la présence à Roubaix de meneurs

Les troupes de Lille sont consignées. Roubaix n'ayant pas de garnison, deux escadrons de chasseurs ont été demandes à Lille, d'où ils partiront

Marseille, 17 mars, soir. Le paquebet Amazone, des Messageries maritimes, apportant les malles de la Chine et du Japon, est arrivé ce matin à 6 heures dans notre ALLEMAGNE

Berlin, 17 mars. La retraite de M. Stosch, le chef de l'amirauté, paraît actuellement certaine.

ANGLETERRE

Londres, 18 mars.

On lit dans l'Observer: Lady Florence Dixie, auteur de récents articles de journaux contre la ligue agraire irlandaise, a failli hier, à Windsor, être victime d'une tentative d'assassinat.

de la poignarder, mais ils ont manqué leur

Deux hommes déguisés en femmes ont essayé

Lady Florence Dixie n'a même pas été blessée.

Buda-Pesth, 17 mars. La Chambre des députés a adopté à une grande majorité, comme base de la discussion des articles, le projet du gouvernement sur les écoles secondaires. Le parti libéral et l'opposition modérée ont voté pour, les Saxons et le parti indépendant ont voté contre la propo-

La discussion générale a duré treize jours. La discussion des articles est ajournée après les vacances de Pâques.

HOLLANDE

Amsterdam, 17 mars.

A cinq heures du matin, la ville a été réveillée par une forte secousse, que l'on croit généralement être une secousse de tremblement de

On avait attribué tout d'abord cette secousse à une explosion qui aurait eu lieu dans les environs de la ville; mais aucune trace d'explosion n'a été découverte.

Bucharest, 47 mars. CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le message de dissolution du Corps législatif, lu aujourd'hui par le roi, énumère les travaux áccomplis par la dernière législature, dans l'ordre politique -et économique. Le message insiste sur l'excellente situation financière de la Roumanie, dont les budgets se soldent, depuis plusieurs années, par des excé-

dants de récettes. Il est muet sur le résultat de la conférence de Londres, de même que sur la politique étran-

Le document royal se termine par ces mots : « Je suis heureux, au moment de notre séparation, de vous exprimer mes plus vifs remerciements, et je vous prie, à votre retour parmi vos concitoyens, de vous faire auprès d'eux les interprètes de mon protond amour pour notre chère Roumanie, à qui appartiennent toutes mes pensées, ainsi que de la foi inaltérable que j'ai dans

Le Journal officiel promulgue la nouvelle loi sur les commandements militaires et la loi, dite des quinze millions pour les travaux de fortifications et le matériel de guerre.

On écrit de Tripoli, le 9 mars, à l'Agence Havas:

La neige vient de faire son apparition sur les hautes dunes qui courent à quelques lieues au sud de Tripoli. Les indigenes ont été stupéfaits en présence de ce phénomène complètement inexplicable pour eux qui, de mémoire d'homme, n'en avaient jamais été témoins. Pas un Arabe de Tripoli ne savait ce que c'était que la neige, et s'il en connaissait le nom, ce nom n'avait, en tous cas, dans son esprit aucune

signification précise. La présence à Tripoli de Si Hamza et ses efforts pour créer des difficultés à l'œuvre de rapatriement des insurges tunisiens n'ont vraiment plus de raison d'êire, aujourd'hui que le gouvernement du sultan apprécie mieux les intentions du gouvernement français et la situation en général, et qu'il est, par suite, auimé des disposi-

tions les plus cordiales envers nous. Mais, en attendant que le sultan le rappelle de Tripoli, ou tout au moins lui coupe les vivres, Si Haniza soutient son rôle en exploitant la crédulité inépuisable et naïve des indigènes, malgré la brutalité des faits qui viennent, avec une régularité parfaite, démontrer péremptoirement sa

Le bruit nous était parvenu que M. Féraud ne retournerait pas à Tripoli et qu'il recevrait une autre destination. Si Hamza s'est empare de la nouvelle et a fait annoncer dans toute l'oasis que, sur l'ordre donné par le sultan au gouvernement français, M. Feraud ne retournerait pas ici, qu'il était même destitué et que, par conséquent, le rapatriement des insurgés allait

On n'a, sans doute, pas oublié un certain Bettoli, Italien d'origine, qui, après avoir été chassé de l'Italie et plus tard de l'Egypte, pour des faits sur lesquels, assure-t-on, la justice eut à prononcer, s'était réfugié à Tripoli, où il s'est montre l'ennemi acharné de la France pendant ces dernières années. Tour à tour journaliste, avocat, acteur, et le reste, c'est lui qui écrivit dans le Diritto, sur la matheureuse fin de la mission Flatters, une correspondance se terminant par cette phrase qui résumait sa haine contre nous: Mors tua vita mea.

plusieurs reprises par des Maltais, avec deux ou trois amis qui ont voulu prendre fait et cause pour lui. On a, d'ailleurs, laissé faire, et il paraît que ni le consul d'Italie ni celui d'Angleterre ne songent à intervenir.

LE PREMIER CENTENAIRE De saint Benoît-Joseph Labre -16 avril 1883 -

La Semaine religieuse du diocèse d'Arras publie la note suivante:

Souscription pour le centenaire de saint Benoît-Joseph Labre

Sur l'initiative et sous le patronage de Mgr l'évêque d'Arras, le comité des pèlerinages dans le diocèse organise, en ce moment, une souscription pour le centenaire de saint Benoît-Joseph Labre.

La Semaine publiera l'appel du comité et la première liste des souscriptions dans son prochain numéro. Qu'il lui suffise aujourd'hui de faire appel

à la générosité de ses lecteurs en faveur du Denier du saint Pauvre qui est notre saint génereux et glorieux compatriote!

La Semaine religieuse de Cambrai qui, de son côté, a déjà reçu diverses offrandes, publie la note suivante:

Nous avons reçu quelques offrandes pour la célébration du centenaire de saint Benoît-Jeseph Labre et pour l'acquisition de ia maison où il est mort. Nous prions ceux qui désirent prendre part à cet acte de piété envers notre saint compatriote de vouloir bien se hâter, la fête devant se célébrer le 16 avril prochain.

Il serait superflu de signaler ces exemples aux Semaines des divers diocèses où saint Benoît-Joseph Labre a passé durant sa vie et où sa mémoire. est en plus particulière vénération. Plusieurs ont déjà fait appel à leurs lecteurs; presque toutes ont publié des listes de souscription pour les fêtes de la canonisation. Celles du centenaire doivent susciter les mêmes aumônes, et la piété des fidèles n'y fera pas défaut.

Le très honoré frère Eugène-Marie

Un coup aussi douloureux qu'imprévu vient de frapper les frères de Saint-Gabriel dont la maison-mère est à Saint-Laurentsur Sèvre (Vendée). Le 28 février, le très cher frère Eugène-Marie, leur supérieur général, a rendu son âme à Dieu, à dix heures du soir. Rien ne faisait pressentir une fin aussi prochaine. Le jour même de sa mort, le très cher frère paraissait plein de vie et de santé, il s'était livré à ses occupations ordinaires et avait présidé à la prière du soir. En sortant de la chapelle, il était allé frapper à la porte du principal aumônier de l'établissement et l'avait prié d'entendre sa confession. Hélas! c'était la dernière. C'est en rentrant dans sa chambre que la rupture d'un anévrisme a déterminé un étouffement qui l'a emporté après un quart d'heure de souffrances, et sans qu'il fût possible de le communier en via-

Cette perte sera vivement sentie non seulement dans l'ouest de la France, où les gabriélistes sont fort répandus, mais encore dans le Midi, d'où le frère Eugène

était originaire. Né à Mondragon (Vaucluse), le 25 décembre 1823, Antoine-Noël Baumet (en religion frère Eugène-Marie) appartenait à une famille patriarcale, plus riche des biens du ciel que de ceux de la terre. Il eut le bonheur d'avoir pour maître le frère Jérôme, mort en 1844, en odeur de sainteté. Prévenu des bénédictions de Dieu, il se sentit de bonne heure attiré à la vie religieuse, et résistant aux larmes de toute sa famille, qui voulait le retenir dans le siècle, il demanda et obtint son admission au noviciat de Lorgues (Var). C'était le 6 février

La rare intelligence du jeune Baumet émerveilla le confesseur des frères, qui était un ancien jésuite, encore plus modeste qu'instruit, que le cardinal Bernet avait essayé, mais en vain, de s'attacher en qualité de vicaire général. Ce saint prêtre disais souvent au directeur des frères de Lorgues Entourez de soins ce jeune homme, il a de l'avenir, et je sonde sur lui les plus belles | main, un grand nombre d'apôtres se sont

espérances. Ces paroles de M. l'abbé Gravier ne devaient pas tarder d'avoir leur accomplissement. Après avoir prononcé ses vœux, le frère Eugène s'exerça pendant quelques années dans des emplois subalternes, mais bientôt la confiance des supérieurs l'appela à des fonctions plus élevées et lui donna la direction du pensionnat Saint-Joseph, qui venait d'être créé aux Mées (Basses-Alpes). ploya les qualités d'un maître consommé dans l'art si difficile de l'éducation de la

jeunesse. Il unissait la fermeté d'un père à la tendresse d'une mère. Ses élèves, qui le chérissaient, subissaient le double ascendant de sa vertu et de sa science, et sous sa sage et paternelle direction le pensionnat prit un tel développement qu'il devint et est resté un des établissements les plus en renom du | Synopsis est-elle plus complète que la prediocèse de Digne.

Nous avons eu la consolation, dans ces années laborieuses, de voir à l'œuvre le frère Eugène-Marie, et le souvenir des jours passés au pensionnat Saint-Joseph où nous avait amené notre ministère, est resté un des plus doux de notre vie aposto-

C'est au milieu de ces enfants auprès desquels il espérait mourir, que les suffrages de ses frères vinrent chercher le frère Eugène-Marie. Le 25 août 1862, à l'âge de trente-neuf ans, il était nommé supérieur général de l'institut. Toujours réélu depuis, il gouvernait la congrégation de Saint-Gabriel depuis plus de vingtans, et sa vigoureuse constitution permettait de croire qu'il rendrait encore à l'Eglise et à la France de nombreux services. Dieu en a décidé autre-

Tous ceux qui ont connu le frère Eugène-Marie l'ont admiré et aimé. Esprit orné servi par une mémoire fidèle, une riche imagination et une parole brillante et chaude comme notre soleil, écrivain plein de goût, homme d'une initiative hardie, fécond en ressources et encore plus fait pour l'action que pour le conseil, il donnait le branle à tout, suffisait à tout et se montrait saintement infatigable. Il n'a pas écrit moins de soixante-dix lettres circulaires, dont quelquesunes sont fort remarquables. Nous ne signalerons que celle qui renterme le récit de son voyage à Rome (Poitiers, Oudin, 80 p. in-8) et celle du 1er janvier 1881 sur l'esprit de foi (même éditeur, 116 p. in-18). Cet individu vient d'être à moitié assommé à l'Poutes révèlent une connaissance peu commune des Ecritures.

Des prêtres, des supérieures de communauté sollicitaient comme une faveur la communication de ces lettres qui, si elles -étaient sorties du cercle intime où les retenait leur auteur, lui auraient fait assurément le plus grand honneur.

Stimuler, la plume à la main, le zèle de ses collaborateurs n'était qu'une des for-

dépensait son ardeur. La congrégation qui | « Nous sommes convaincu, dit le Saint- | dits supplémentaires; mais le geuvernement l'a maintenu vingt ans à sa tête lui doit, outre l'impulsion plus forte donnée aux études, la révision et la codification des règles, l'affiliation au tiers-ordre de Saint-François et l'introduction des grands exercices de trente jours, prêchés à de certaines époques par des pères de la compagnie de Jésus. Entre toutes les familles religieuses, c'est à celle-là que le frère Eugène demandait des inspirations, c'est sa direction qu'il réclamait, ce sont ses méthodes d'enseignement qu'il empruntait de présérence. C'était, on en conviendra, puiser à bonne

Je ne parlerai pas de la tendre piété du frère Eugène. Le divin Cœur de Jésus, Marie, Joseph et sainte Anne étaient les objets de son culte. A tout prix il voulait les faire connaître et les faire aimer. Son humilité lui faisait craindre les jugements de Dieu. Moins d'un mois avant sa mort, il écrivait à un de ses compagnons de noviciat. Après lui avoir rappelé leurs quarante et un ans de vie religieuse, il ajoutait : « Quant à moi, depuis quelque temps, je ne puis lire, sans me les appliquer, ces terribles paroles du psaume 94°: R y a quarante ans que ce peuple irrite ma colère, et j'ai juré qu'il n'entrera pas dans le lieu de mon repos. Je vous avoue que j'ai peur, car je crains mes œuvres. Aidons-nous, mon cher ami, à passer le Jourdain pour entrer dans la terre promise, qui est le Cœur de Jésus: »

A ces frayeurs de l'humble frère, le grand et divin Cœur de Jésus a répondu par cette douce invitation: Courage, bon et loyal serviteur, entre dans la joie de ton Dieu."

C. CLAPIERS, Missionnaire apostolique.

Le Ralliement de Montauban publie la lettre suivante, qui a été adressée par M. le marquis de Foresta à Mme de Limairac:

Goritz, le 3 mars 1883. Madame,

Un malheur affreux vient de vous frap per de la manière la plus inattendue; c'es avec une vive émotion que Monsieur le comte de Chambord a lu la lettre par laquelle vous lui confirmez la triste nouvelle que M. du Bourg venait de porter à sa connaissance.

Le Roi, Madame, perd en M. de Limairac un ami dévoué, un fidèle serviteur de la cause du droit; il veut que, sans retard, je vous fasse savoir la part bien vive qu'il

prend à vos regrets. Dieu a rappelé inopinément à lui M. de Limairac à un âge qui semblait lui ménager encore de longues années de vie; ce fervent chrétien n'a pas connu les dernières angoisses, et vous puiserez, Madame, une consolation suprême dans cette pensee qu'une fin si soudaine ne l'a pas pris au dépourvu. Vous transmettrez pieusement aux enfants, bien jeunes encore, qu'il vous laisse, l'héritage de ses sentiment qui sont aussi les vôtres et que vous exprimez à Monseigneur en des termes

dont il est profondément touché. Monseigneur et Madame, qui ont gardé un souvenir reconnaissant de la visite que vous leur avez faite, il y a quelques années, demandent à Dieu pour vous force et courage; si votre douleur est grande, croyez qu'elle est comprise et sincèrement parta-

gée à Goritz. Veuillez agréer, Madame, l'expression de

mes sentiments respectueux. Marquis de Foresta.

Histoire ecclésiastique

Parmi les rares ouvrages dont Léon XIII a daigné accepter la dédicace, la Synopsis Historiæ Ecclesiasticæ occupe une place distinguée. Elle a pour auteurs les PP. Ballerini et Vasco, de la Compagnio de Jésus, et mérite d'attirer l'attention de ceux qui s'intéressent aux études ecclésiastiques. Le nom du P. Antoine Ballerini est très connu en France : pendant une longue série d'années, il a occupé brillamment la chaire de théologie morale au Collège Roformés à son école, ses savants commentaires du P. Gury sont très recherchés; mais, avant d'enseigner la morale, le P. Ballerini avait été professeur d'histoire ecclésiastique, et il a toujours conservé pour cette branche d'érudition une préférence marquée. Avec l'esprit de synthèse qu'il possédait à un remarquable degré, il concut le projet de présenter toute l'histoire Il y sit merveille, comme toujours, et y dé- | de l'Eglise dans un tableau synoptique. Ce travail eut un succès mérité, qui rendit bientôt nécessaire une seconde édition. Ce nouveau remaniement se fit avec le concours actif et éclairé du P. Vasco; sa longue expérience des collèges, ses travaux d'érudition, son tact littéraire le désignaient d'eux-mêmes pour une tâche de ce genre. Aussi la seconde édition de la

Il ne faut pas s'y tromper: un résumé d'histoire ecclésiastique, qui de prime abord paraît être une chose si simple et si facile, n'est en réalité ni l'un ni l'autre. Il n'est guère possible de réunir en un seul faisceau les points lumineux de l'histoire, sans avoir une connaissance approfondie de tout l'ensemble des évènements, une grande sûreté de jugement pour en faire un bon choix, enfin un esprit d'ordre et de système pour grouper dûment les faits principaux choisis entre mille. Les auteurs de la Synopsis nous semblent avoir été à la hauteur de leur mission : l'abondance des matières ne nuit en rien à leur ordre parfait; au contraire l'enchaînement logique. harmonieux des principaux faits de l'histoire donne, du premier coup d'æil, une

idée de la vie séculaire de l'Eglise. Le tableau synoptique contient : 1º La série chronologique des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Léon XIII; 2º celle des conciles ocuméniques et des plus importants conciles provinciaux; 3º les noms des pères et docteurs de l'Eglise et des plus célèbres auteurs ecclésiastiques; 4° les noms des saints les plus remarquables et des sondateurs d'ordres; 59 les persécutions dont l'Eglisé a été l'objet; 6° les triomphes qu'elle a rem portés sur ses ennemis; 7º enfin les erreurs et les hérésies qui ont surgi dans le cours des siècles.

Inutile d'ajouter qu'une judicieuse et sévère critique a présidé à la composition de ce tableau, l'exécution typographique est aussi d'une exécution parfaite, et nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'y a pas une seule erreur dans les nombreuses dates du tableau. Quant à son utilité au point de vue des études ecclésiastiques, qu'il nous mes sous lesquelles le frère Eugène-Marie | suffise de citer les paroles de Léon XIII :

Père dans son bref au P. Vasco, de l'utilité d'un tableau où l'on embrasse d'un seul coup d'œil les principales époques de l'Eglise, la série des événements, des Pontifes, de leurs travaux, de leurs victoires.»

C'est surtout aux maisons d'études ecclésiastiques, aux séminaires, aux collèges, que nous voudrions recommander ce tableau synoptique. Rien qu'en le regardant, les jeunes gens y apprendraient la chronologie de l'histoire, qui est la base indispensable de ce genre d'érudition.

Le dépôt de la Synopsis se trouve à Turin, chez le P. Vasco, 23, via S.-Laz-

Nous apprenons la mort de notre regretté confrère M. Alexandre de Salies, rédacteur

en chef de la France illustrée. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui même, en l'église d'Auteuil sa paroisse. M. de Salies, surpris au milieu même de son labeur, est décédé à l'orphelinat d'Auteuil, plus connu sous le nom de l'œuvre

de l'abbé Roussel. La presse catholique perd en M. de Salis un écrivain distingué que sa rare modestie n'a pas permis au public d'apprécier suffisamment mais que regretteront profondément ses nombreux amis.

SÉNAT

Seance du 17 mars

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à trois heures cinq mi

Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. Edouard Millaud, l'un des secrétaires, est adopté après une rectification de M. Gar-

M. Margue, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, dépose, au nom du ministre de la guerre, deux projets de loi, l'un portant une ouverture de crédit pour les funérailles du général Ghanzy, l'autre tendant à accorder une pension à la veuve du général Chanzy.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'inté-M. Barthélemy Saint-Hilaire fait un rapport sur le projet de loi portant organisation de la juridiction française en Tunisie. Le rapporteur dit que la Chambre des députés n'a pas à proprement parlé modifié le projet voté par le Sénat. La Chambre, considérant que les projets qui engagent les finances de l'Etat doivent d'abord lui être soumis, a distrait la partie financière de la partie organique. Dans ces conditions, la commission propose l'adoption du projet tel qu'il

revient de la Chambre. M. de Gavardie s'étonne que la commission des finances ayant donné son avis sur la question sinancière, cette commission ne vienne pas défendre ses conclusions et accepte la mutilation du projet, du moins sans traiter la question de princ'pe. Pour lui, il croit que le Sénat pourrait voter le crédit.

L'orateur demande que le projet soit renvoyé à la commission des finances. Le renvoi n'est pas prononcé. La discussion est ouverte sur le texte du projet, tel qu'il a été

voté par la Chambre. M. de Gavardie combat les dispositions du pro et qu'il considère comme contraires au droit M. Faye. - Considérez que le système que vous critiquez a été appliqué durant quarante

ans dans nos colonies, et qu'il s'agit d'un pays nouvellement organisé à ce point de vue spé-M. de Gavardie insiste: il considère les dispositions du projet comme attentatoires aux garanties nécessaires dans les matières crimi-

Le Sénat passe à la discussion des articles. Les articles du projet de loi sont mis en discussion. Après des observations de M. de Gavardie et de M. Faye, membre de la commission, les

articles 1 à 5 sont adoptés. Les articles 6 à 19 sout adoptés. M. de Gavardie présente quelques observations sur l'ensemble du projet; il demande le

renvoi de la discussion à lundi. Le renvoi n'est pas prononcé. L'ensemble du projet de loi est adopté. Le Sénat décide que sa prochaine séance aura lieu lundi prochain à trois heures.

M. Depis, au nom de la commission de comptabilité, lit un rapport sur une ouverture de crè dit pour l'installation d'un ascenseur. M. Herve de Saisy demande le renvoi à la rentrée de la discussion de la résolution proposée par la commission de comptabilité; il présérerait que le crédit disponible sat employé à l'aménagement d'une salle où le public scrait

admis pour ses relations avec les sénateurs. M. Testelin défend le projet de résolution; l est naturel de se préoccuper de la santé des sénateurs, qui n'ont pas tous la prétention d'être eunes et d'avoir le cœur ou les poumons en excollent état. (Rires.)

Le renvoi de la discussion après la rentrée est La séance est levée à quatre heures vingt mi-

CHAMBER BUS BEFURS

Séance du 17 mars

PRESIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à deux heures. M. le ministre de l'instruction publique dépose le projet de loi, voté par le Sénat avec modifications, concernant la caisse des écoles et demande l'urgence. M, Le Provost de Launay s'oppose à la

déclaration d'urgence.

L'urgence est déclarée, La Chambre adopte, à la majorité de 390 voix contre 67, un projet de loi ouvrant un crédit extraordinaire de 20,000 fr. pour les funérailles de M. Gambetta, et à la majorité de 450 voix | ces faits. contre 2 un projet ouvrant un crédit de 10,000 fr. pour les funérailles du général Chanzy.

La Chambre adopte également en première dé-libération un projet de loi relatif à l'allocation d'une pension exceptionnelle à la veuve du général Chanzy, et un projet de loi autorisant la reversibilité au profit de Ame de Sahry de la

l'anseigne de co nom. L'orJre du jour appelle la discussion d'un projet de loi concernant les crédits supplémentaires ct extraordinaires. M. Haentjens dit qu'un ceriain nombre de

crédits ont été sciemment omis lors de l'établissement du budget de 1883 et réservés pour faire l'objet de demandes supplémentaires. La commission du budget a repoussé alors des erédits demandés par les ministres afin d'assurer l'équilibre apparent du budget, et elle est main-tenant obligée d'en convenir; c'est une déplora-

blo habitude. Avant de voter des crédits, il faudrait savoir où l'on trouvera les fonds; il ne reste que 31 millions sur les excédents antérieurs, et il y a dojà 35 millions de crédits supplémentaires,

On ne peut pas compter sur des plus-values; le compte du Trésor à la banque baisse tous les jours; les catsses d'épargne donnent moins que l'année deraière; il faudra recourir à la Dette fluttante et elle est déjà beaucoup trop chargée; mieux vaudrait émettre de nouveaux titres de la Dette consolidée, qui présentent moins de dangers dans l'éventuelité d'une crise. (Très bien l'à droile 1

M. Pirard, ministre des finances, répond que le gouvernement est obligé de consolider les fonds des caisses d'épargne en dette consolidée; que ce seit en 3 0,0 amortissable, eu en 3 010 perpétuel, l'effet est je même.

s'efforce de les réduire à ce qui est strictement indispensable. Beaucoup de lois qui sont votées sur l'initiative parlementaire entraînent aussi des dépenses auxquelles il faut bien tournir. La Chambre passe à la discussion des arti-

M. Haentjens critique le crédit supplémentaire demandé pour le personnel et l'administra-

tion centrale des sinances. Il y a des secrétaires particuliers, des chefs, des chess adjoints et des sous-chess de cabinet, non-seulement pour le ministre, mais pour le sous-secrétaire d'Etat, dont l'utilité même n'est pas bien démontrée. Le nombre des directeurs et des sous-directeurs s'accroît à l'infini, chaque ministre voulant à son départ caser tous ses amis: c'est l'avis des écrivains les plus autorisés du parti républicain.

On pourrait maintenir l'honorable M. Labuze dans le poste de sous-secrétaire d'Etat auquel il paraît tenir beaucoup. Tout en repoussant le crédit qui est demandé aujourd'hui, on ferait des économies par ailleurs.

M. le ministre des finances répond qu'il est seul dans son cabinet avec trois employés et que le ministère actuel a fait en cette matière toutes les réformes réalisables. Il faudrait donc préciser les critiques qu'on croit avoir à faire. Quant au sous-secrétariat d'Etat, il a déjà été voté par le Parlement, et, en le supprimant, on ne ferait pas une grande économie, puisqu'il faudrait le remplacer par un secrétaire général. (Très bien!)

Le crédit est voté. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Julien, Tirard, ministre des finances; Haentfens, Ribot, rapporteur; Méline, ministre de l'a-griculture, et Aicot, l'ensemble du projet de loi est adopté à la majorité de 415 voix contre 5. L'ordre du jour appelle la première délibéra-tion sur le projet de loi relatif à la négociation

des valeurs mobilières. M. Sourigues, sur l'article ier, déclare qu'il votera la suppression de l'exception de jeu: cette suppression moralisera le marché, mais à condition que certaines dispositions atténueront ce qu'une pareille mesure aurait de trop ab-

Il faut non-seulement protéger les intermédiaires, mais aussi garantir le public de bonne foi, qui peut céder aux excitations de certains

L'orateur a déposé un amendement qui introduit une pénalité contro les intermédiaires qui vendent à terme des valeurs autres que la Rente française, sans avoir reçu, soit les valeurs, soit un titre donnant droit au vendeur, ou à son cédant, d'exiger d'un tiers la délivrance des valeurs en question avant le jour d'échéance de ladite vente.

Il demande le renvoi à la commission. M. Naquet, rapporteur, combat l'amendement comme de nature à aggraver la jurisprudence existante.

L'amendement n'est pas adopté. Les articles du projet sont successivement votés, et la Chambre décido qu'elle passera à la deuxième délibération. M. Jules Roche dépose le rapport sur le

projet de loi modifié par le Sénat relatif à la dotation de la caisse des écoles. (Lisez!) Le rapport conclut à l'adoption des modifications introduites par le Sénat dans le proj**et**

La Chambre ordonne la discussion immédiale. M. Le Provost de Launay dit que le Sé-

nat, en faisant interveuir le conseil d'Etat pour juger les difficultés soulevées par cette loi, n'a pas donné une garantie sérieuse. Le Sénat a voulu faire des réserves pour les dépenses de l'avenir, mais ces réserves n'ont aucune valeur; les communes vont être mises en · demeure de construire, et il faudra bien leur don-

nez des subventions. Le projet de loi est adopté à la majorité de 416 voix contre 30. M. Ribot dépose un rapport sur un projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 220,000 fc. pour l'organisation judiciaire

M. des Rotours dit que ce crédit sera certainement suivi de beaucoup d'autres. Il serait bon que le gouvernement lit connaître l'ensemble des dépenses de l'occupation en Tunisie. Le projet de loi est adopté par 359 voix con-M. le président annonce que M. Ernest Lesèvre demande à interpeller le gouvernement

sur les mesures qu'il compte prendre pour assurer la liberté politique et religieuse des ouvriers dans les entreprises des travaux publics, et notamment dans les mines. M. Jules Ferry, président du conseil. -

Le gouvernement est à la disposition de la M. Ernest Lefèvre expose qu'il s'est produit des abus intolérables dans une entreprise concédée par l'Etat à une compagnie royaliste et

C'est sur ces faits qu'il entend d'abord appeler l'attention du gouvernement, et, d'accord avec le ministre des travaux publics, il demande la fixation de la discussion à lundi.

La discussion est fixée à lundi. Lundi, à deux heures, séance publique,

Conseil municipal de Paris

Séance du 16 mars

Les deux propositions déposées par M. Jossin l'avant-dernière séance et tendant : l'une, au rétablissement de la garde nationale et l'autre à la création d'ateliers municipaux, de boulangeries, de boucheries, d'habitations municipales, etc., pour les ouvriers, donnent lieu à un incident au début de la séance.

Quelques membres, parmi lesquels M. de Mé-

norval, demandent que le conseil renonce à la

nomination d'une commission spéciale chargée de les examiner, ce qui indiquerait que le conseil les rejette par la question préalable. Le conseil décide qu'il y a lieu de nommer cette commission. M. Manier se plaint de ce que la police de Paris ne soit pas bien faite. Depuis quelques jours, le 14° arrondissement est en proie à des meutes de chiens errants qui le ravagent, sans

que la polico paraisse soulement s'en douter. Plusieurs per onnes sont mortes victimes de leurs D'autre part, un meurtre a été commis le 24 février au coin de la rue du Pont-Neuf et de la rue des Halles. Le meurtrier n'est pas encore découvert. M. Manier invite M. le préfet de police à faire connaître les mesures que compte prendre son administration pour prévenir le retour de

M. Marius Martin ajoute que la police dite municipale s'occupe principalement de politique. Lorsque la sécurité des citoyens et de leurs propriétés est menacée, la police est presque toujours absente. Il y a quelques jours, en effet, il y avait fèle chez le président de la République; les abords de l'Elysée étaient bien gardés : mais, pension allouée à sa mère Mme Bisson, sœur de | à quelques pas de là, faubourg Saint-Honoré, vers deux heures du matin, un invité du président était assailli par des malfaiteurs au moment où il entrait chez lui, sans qu'aucun agent soif

> M. Martin se plaint en cuire de ce que l'avenue d'Antin, cù habite le prince Napoléon, soit surveillée par une brigade de police. M. le préset de police répond que les saits signales par M. Martin sont ou controuvés ou exagé-

> rés. Il n'a pas connaissance, en ce qui le concerne, des attaques dont il vient de parler. Quant à la brigade chargée de veiller sur le prince Napoléon, il déclare qu'il n'a pas à s'expliquer là-L'incident est clos. La nomination de la commission chargée d'e-

xaminer les propositions de M. Jossrin, donné neu è un très vis incident. Le scrutin auquel il est procédé ayant attribué des voix à un certain nombre de membres de la droite, M. Marius Martin refuse toute candidature en ces termes; M. Marius Marlin. - Non-seulement mes amis

à déclarer que nous nous sommes abstenus de voter sur la nomination d'une commission chargée d'examiner les propositions de M. Jossin. M. le colonel Martin. — Si l'on avait mis aux voix la prise en considération des propositions de M. Jossin, j'aurais volo contre. Je n'accepte pas d'être membre d'une commission qui doit exas

et moi déclinons toute candidature, mais je tiens

li y a toujours eu et il y aura toujours des cré-

miner des propositions que je trouve insensées.

M. Joffrin. - Je ne comprends pas une pa-

reille expression de la part d'un collègue qui a fait voter « oui » au plébiscite.

M. le président. — Je vous prie, messieurs, de vous abstenir de discussions personnelles. M. le colonel Martin. — Je ne sais ce que M Josirin veut dire, et je demande qu'il soit interdit à M. Jossin de tenir des propos malsonnants.

M. Fiaux. — C'est l'expression « d'insensé » dont vous vous êtes servi qui est malsonnante.

M. Joffrin. — Les insensés sont ceux qui ont conduit la France à Sedan.

M. le colonel Martin, - M. Joffrin ferait mieux de nous dire ce qu'est devenue la recette de la salle Pérot, dont on parle dans toute la presse.

M. Joffrin. — Ce sont les monarchistes qui sout coupables.

M. le président. — Je vous prie, mon colonel de vous adresser au conseil, et i'invite M. Joffrin à ne pas interrompre. · M. le colonel Martin. — On aur-it dû proposer

la prise en considération des propositions de M Jossin; elle aurait été rejetée. Au lieu de cela vous nommez une commission. M. Cattiaux. — Le conseil a accepté, il était

M. le colonel Martin. - Je refuse d'en faire par-

M. Joffrin. - Je demande la parole pour un fait personnel. Il ne s'agit pas d'une question politique, mais d'une question d'honneur. M. le colonel Martin a parlé de la réunion de la salle

M. le colonel Martin — J'ai dit ce que i'avais vu dans un journal. M. Joffrin. — La ligue royaliste avait convo-

qué une réunion pour planter à la Chapelle les fleurs de lis. C'était son affaire. Mais c'était l'affaire des républicains de venir à cette réunion 5 défendre leurs idées. Les royalistes entraient sans payer avec des pe-

Les républicains de teute nuance qui composaient la majorité de la salle (environ 850), avaient seuls donné leur cotisation en en-

trant. Ces messieurs royalistes ont voulu, ce qu'on fait quelquefois dans certains théâtres, disparaître avec la caisse avant la représentation. M. Cochin. — C'est inexact.

M. Joffrin. - Je désie M. le colonel Martin de dire que je ne me suis pas interposé, quand on a voulu frapper M. Nicoulaud, et qu'un royaliste, M. Morel, n'est pas venu me demander mon appui pour protéger le caissier lorsqu'il a voulu se sauver.

Voici la vérité: Les royalistes ont voulu se sauver avec la

caisse. Le bureau était responsable, il a payé les frais de la salle, et at donné le reste pour les victimes des partis réactionnaires.

M. Cochin répète que c'est inexact. MM. Joffrin, Hovelacque, Cattiaux et Bar-tholoni, sont nommés membres de cette commis-

Les quaire autres membres seront nommés à la prochaine séance, qui est fixée à lundi.

Nécrologie

La Gazette de Château-Gonthier rappelle les principaux traits de la vie de M. Henri Jarry de la Broissinière, dont les obsèques ont eu lieu, il y a peu de temps, dans cette

M. de la Broissinière appartenait à une ancienne et honorable famille où se sont toujours conservées les traditions de fidélité et de dévouement à l'Eglise et à la rovauté. Il avait quitté, pour demeurer fidèle à sa foi politique, la carrière de la magistrature, qui lui promettait de beaux succès et de hauts emplois. Soucieux des intérêts des ouvriers, il fut un des fondateurs de la société de secours mutuels, son bienfaiteur, membre dévoué de son conseil d'administration; nommé à l'unanimité son vice-président, il ne l'a point oubliée dans la distribution de sa fortune. Il avait toujours gardé les convictions religieuses de sa jeunesse et depuis longtemps il les met-

tait en pratique. Il comprenait la grande question des écoles chrétiennes; il voulait assurer aux jeunes enfants les avantages d'une instruction religieuse, et pour cela il s'imposait avec bonheur des sacrifices que Dieu saura récompenser. C'est dans cette pensée de foi qu'il a libéralement doté nos établissements, nos hospices, la l'abrique et les sœurs de Molières. L'aménité de son caractère, le charme de ses relations lui avaient attiré les sympathies de tous; aussi quand, cédant à de pressantes sollicitations, il consentit à se laisser porter au conseil inunicipal, son nom fut vraiment

acclamé. Puissent les marques de respect et d'empressement qui ont entouré son cercueil apporter quelque consolation à la douleur de sa samille!

Ce matin, toutes les églises de la capitale étaient remplies par une foule pieuse et recueillie.

La messe de communion à Notre-Dame a été très édifiante; les fidèles se sont approchés en grand nombre de la table sainte.

A 9 heures, même affluence de sidèles assistant à la messe pontificale célébrée par S. Em. le cardinal Guibert. Après la bénédiction des palmes, le vé-

néré prélat les a remises aux membres du chapitre, qui ont ensuite distribué le buis benit aux fidèles. La sainte messe s'est terminée par la bénédiction pontificale donnée par Mgr Guibert à la nombreuse assemblée, au milieu du recueillement le

plus profond. Comme tous les ans, à la porte des églises se tient, tout la journée, une foule de gens qui vendent des rameaux aux si-

Chronique religieuse

Sur la demande d'un grand nombre d'agriculteurs catholiques, S. Em. le cardinal archevêque de Paris a décidé que, dans l'église votive de Montmartre, une chapelle | fermés. Le cortège, pour avoir tout son déserait dédiée à saint Isidore, patron des cultivateurs, afin que l'agriculture, qui est une des principales forces vives de la France, ait son sanctuaire à elle dans la basilique nationale. Appel est fait aux laboureurs chrétiens pour contribuer à la construction et à la décoration de cette chapelle, dédiée à leur saint patron, et opposer ainsi le suffrage de la France rurale aux menaces insolentes des suppôts de la sauvagerie révolutionnaire.

Nous lisons dans la Semaine religieuse de

Cambrai: Si jamais une cérémonie est venue à son heure, c'est bien celle qui vient d'être célébrée à Saint-Maurice, à Lille. Au moment où le Christ est publiquement outragé, où les crucifix sont arrachés des hôpitaux, des écoles, des tribunaux, lorsqu'en diverses contrées des croix ont été sacrilègement renversées et mises en pièces, tous les catholiques doivent tenir à honneur de porter publiquement sa croix. C'est la pensée qui a inspiré le pieux évêque de Grenoble, Mgr Fava, lorsqu'il a érigé dans sa ville épiscopale l'archiconfrérie du crucifix. C'est la pensée qui a fait établir des con-fréries affiliées à celle de Grenoble dans un grand nombre de paroisses, entre autres dans notre diocèse, à Tourcoing, à Iwuy et à Saint-Maurice

La cérémente qui a cu lieu dans cette dernière

'église a été très touchante. Une foule immense remplissait les cinq vastes ness de l'édifice; presque tous les assistants portaient une croix

suspendue sur la poitrine. Le R. P. Mothon, de l'ordre des frères prêcheurs, répondit avec éloquence aux objections des habiles et des sages selon le monde qui ne veulent pas comprendre la folie de la croix, et aux timides qui rougissent de Jésus-Christ. M. l'archiprêtre Lasne rappela que depuis des siècles il y avait eu à Saint-Maurice une confrérie en l'honneur de Jésus souffrant sur le Calvaire, et déclara qu'il tenait à restaurer cette confrérie en l'assiliant à celle de Grenoble. · Il procéda ensuite à la bénédiction des crucifix que les fidèles portaient sur eux ou tenaient à la

main.

Alors eurent lieu la procession et l'acte de réparation. En têté du cortège était portée la croix processionnelle, que suivaient les enfants des écoles, des réunions dominicales et des patronages; puis venaient les écoles du séminaire des facultés catholiques. La grande châsse renfermant l'insigne relique de la vraie croix se voyait ensuite, au milieu de sidèles portant des slambeaux, et, pour lui faire cortège, s'avançaient pieusement les membres du conseil de fabrique, des conférences de Saint-Vincent de Paul et de toutes les œuvres catholiques, et de longues files de sidèles, où toutes les conditions étaient représentées, riches et pauvres, maîtres et ouvriers, et dont le nombre peut être évalué à près de 2,000

chantant l'O Crux, ave et le Miserere. Quand la procession entfait deux fois le tour de l'église, M. l'archiprêtre lut du haut de la chaire un touchant acte de réparation, et il termina par des acclamations que répétèrent des milliers de voix :

personnes, qui toutes marchaient pieusement en

Gloire à Jésus crucifié! Reconnaissance à Jésus crucifié! Amour à Jésus crucifié!

Toutes ces voix chantèrent ensuite le cantique si populaire dans nos contrées:

Chrétiens, chantons à haute voix : Vive Jésus! Vive sa croix 1

Un pèlerinage eucharistique a eu lieu le 22 février, en l'église de Saint-Gilles-sur-Vie, sous la présidence de Mgr l'évêque de Luçon et au milieu d'un grand concours de fidèles. Sa Grandeur a prononcé une instructive et éloquente instruction, dont le sujet était tiré de la circonstance. Le vénéré prélat a insisté particulièrement sur la nécessité de faire amende honorable au très Saint-Sacrement, au nom de la

L'insigne basilique de Toulouse offrait le dimanche soir, 20 février, un imposant

A la tribune, deux princes de l'Eglise, deux cardinaux, LL. EEm. Desprez et Bianchi. Autour d'eux, un cortège nombreux de vénérables prêtres; dans la nef, un concours innombrable de sidèles, se pressant jusque sur les marches des autels et attendant la parole promise en s'associant pieusement aux prières de l'office.

Si le R. P. Félix, dit l'Union du Midi pouvait être accessible à quelque mouvement d'orgueil, il serait justifié par l'hommage public que lui rend la population toulousaine; mais son âme d'apôtre n'est accessible à aucune faiblesse. Il ne voit dans cette avidité générale à l'écouter que l'élan de la foi chrétienne, il ne songe qu'au bien qu'il peut faire; il marche les yeux fixés sur la devise de son auguste compagnie: Ad majorem Dei gloriam. C'est le troisième apostolat du P. Félix

à Toulouse.

Nous lisons dans la Semaine religieuse de

L'exposition de l'Œuvre apostolique et de l'Œuvre des tabernacies, qui a eu lieu vendredi 23 février et les jours suivants, dans la maison des Bonnes Œuvres de la rue Saint-Nicolas, a prouvé la prospérité et les progrès constants de ces deux œuvres excellentes réunies, depuis plusieurs années, sous une même direction.

S. Em. Mgr le cardinal archevêque de Rouen a bien voulu honorer de sa présence la réunion annuelle des dames associées. Son Eminence accompagnée de M. l'abbé Isaac, vicaire général. reçue au seuil de la maison de la rue Saint-Nicolas par M. l'abbé Loth, directeur de l'œuvre, s'est rendue d'abord dans le local de l'exposition et a visité en détail les nombreux objets destinés au culte et aux missionnaires.

Après avoir félicité et remercié les dames du conseil, Son Eminence s'est rendue à la chapelle et à présidé la réunion solen elle. La chapelle était insuffisante à contenir la brillante assistance, composée de l'élite des chrétiennes de notre ville. On remarquait dans le sanctuaire M. l'archiprètre de la cathédrale, M. le curé de Sainte-Madeleine et plusieurs ecclésiastiques de la vil-

Le R. P. Jourdan de la Passardière a pris la parole, et dans un discours plein de foi, d'élévation et d'éloquence, il a montre l'excellence, les conditions et les fruits de l'Œuvre des Tabernacles et de l'Œuvre apostolique.

Son Eminence a adressé ensuite à la pieuse assemblée une admirable allocution sur l'état de l'œuvre, ses progrès, ses résultats. Mgr le cardinal a donné de paternels encouragements au zèle et au dévouement des généreuses chrétiennes qui se consacrent au service des missions et de la maison de Dieu, et leur a montré com ment elles deviennent ainsi les auxiliaires utiles et bénies de l'apostolat. Son Eminence a parlé des épreuves que l'Eglise traverse dans notre pays et a exhorté les âmes fidèles à s'élever, par une foi, par une charité de plus en plus généreuses, à la hauteur de sacrifices que leur impose le malheur du temps.

Le P. Baudrand, supérieur de l'école de Saint-Elme, à Arcachon, est mort subitement, à Bordeaux, le 21 février.

Cette mort est un deuil public pour Arcachon. Ce digne religieux avait fondé depuis longtemps déjà une école de mousses et de novices, qui a donné d'excellents marins à l'Etat, et où plusieurs officiers ont reçu une première et solide instruction ma-

Le samedi 24 février, la paroisse de Sainte-Foy-lès-Lyon a rendu les derniers devoirs à son curé, M. Antoine Cariot, qui a remis son âme à Dieu le jeudi 22, à l'âge de soixante-trois ans. Les magasins étaient veloppement, a fait le tour du village. Le triste cérémonie était présidée par Mgr le vicaire général Pagnon, assisté d'un grand nombre d'ecclésiastiques. Les enfants de l'asile et des deux florissantes écoles primaires catholiques et libres ouvraient la

On lit dans le Courrier de la Vienne:

marche.

Le très cher frère Eugène-Marie, supérieur général des frères de Saint-Gabriel, vient d'être enlevé prématurement le 28 lévrier, à l'assection de ses frères. Cette perte, immense pour l'importante congrégation dont la maison-mère est à Saint-Laurent-sur-Sèvres, sera vivement sentie dans notre département, où les frères de Saint-Gabriel dirigent avec tant de zèle et de dévouement de nombreuses écoles, et entre autres l'inléressant établissement des sourds-muets de Poi-

Homme d'une admirable vertu, d'une intelligence remarquable, d'un grand et noble cœur, le très cher frère Eugène-Marie, qui a procuré à son institut un développement considérable, laissera de profonds regreta à tous ceux à qui il a été donné de l'approcher.

M, l'abbé Thomas Thoué, chanoine honoraire de Saint-Pierre et Fort-de-France (Martinique), est décédé à Talencieux, son pays natal. Ordonné prêtre en mai 1846, au seminaire du Saint-Esprit, à Paris, il partit quelques jours après pour la Martini-

que.

Pendant trente années, il a multiplié les œuvres de zèle et de charité qui occupent la vie du saint prêtre, et travaillé sans relâche à se préparer la récompense promise aux serviteurs fidèles et vaillants. Les trois églises qu'il a fait construire, les hospices qu'il a dotés, et surtout les vocations sacerdotales dont il a favorisé le développement, demeureront autant de souvenirs de son zèle vraiment apostolique.

La Sacrée Congrégation des Rites, convoquée pour le 6 du présent mois, a tenu une seconde réunion dite préparatoire, afin d'examiner les vertus au degré héroïque de la vénérable servante de Dieu sœur Marie Rivier, fondatrice de la Société de la Présentation de la vierge Marie.

Sa Sainteté le Pape Léon XIII vient de conférer la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand à deux Lyonnais distingués par les services qu'ils rendent aux facultés catholiques : MM. Léctard doyen de la faculté des lettres, et A. Guinand, secrétaire général.

On lit dans les Annales de Sion:

Les ruines, récemment découvertes aux portes de Jérusalem, de l'église que l'on croit être celle de Saint-Etienne, continuent à être activement fcuillées, et les travaux amènent chaque jour de nouvelles découvertes, par exemple celle de deux églises superposées et différemment orientées. quelques tombeaux et une inscription qui n'a pas encore été déchiffrée. Quel en sera l'acquéreur? On l'ignore.

A cette question nous pouvons répondre, d'après des renseignements dignes de foi, que la possession de ces restes vénérables est assurée aux catholiques.

On écrit de Rome à la Revue catholique de Tarbes :

Les anniversaires de Notre-Dame de Lourdes ne passent pas inaperçus à Rome. Depuis quelques jours un Invito sacro engageait les fidèles à prendre part à un triduum d'action de grâces qui devait se célébrer dans l'église de Santa Lucia al monte Brianzo.

Ce triduum vient de se terminer ce soir, 18 février, par un salut solennel et par le chant du Te Deum. Il a eu tout l'éclat que Rome chrétienne

sait donner à ces sortes de fêtes... La même foi a provoqué à Rome une grâce semblable à celles dont Notre-Dame de Lourdes se montre si prodigue chez elle. Ce matin, pendant qu'à Santa-Lucia se célébrait l'office pontifical, une guérison signalée a été obtenue par son intercession. Il n'en fallait pas tant pour faire éclater l'enthousiasme des Romains et leur ardent amour pour Marie: le triduum était sini, ils vont le recommencer en action de grâces de ce nouveau prodige. Raconté du haut de la chaire, il a produit sur la foule qui avait envahi l'église et ses abords une profonde impression.

On ltt dans les Missions catholiques:

Un des plus nobles et des plus célèbres personnages de l'Inde, sir Salar Jung, premier ministre de l'Etat d'Hydérabad, est mort au commencement du mois de février d'une attaque de choléra qui l'a emporté en quelques heures. Sir Jung é ait ministre depuis vingt-huit ans, et depuis treize ans régent du jeune Nizam, qui n'atteindra sa majorité que dans quelques mois. Quoique mahométan, il n'a cessé de se montrer tavorable aux missionnaires. En 1876, il avait fait un voyage en Europe et obtenu à son passage à Rome la faveur d'une audience particulière du Saint-Père. Il était né en 1829.

- Deux missionnaires de la compagnie de Jésus se sont embarqués le 15 février pour Ghazir Ce sont les frères François Dubost et Pierre

- Le 18 février 1883, se sont embarqués à Marseille quatre missionnaires de la congrégation du Cœur immaculé de Marie de Scheutweld lez-Bruxelles: MM. Jérôme François, de Renaix (diocèse de

Gand) et Paul Wariginaire d'Yves Gomezée (Namur) pour la Mongolie; MM. François de Maester, de Wetteren (Gand) t François de Peuter, de Deurne (Malines) pour la mission du Kan-Sou.

- Le 10 février, se sont embarquées au Havre, pour les Etats-Unis d'Amérique, les Petites-Sœurs des Pauvres dont les noms suivent : Sœurs Augustine de Saint-Dominique, Amélie de Tous les Saints, Sainte-Lucienne et Sainte-Do-

- Haut Zambèze (Afrique australe). - Une lettre du R. P. Dejoux, datée de Quélimane, annonce la mort du R. P. Moulinard, de la compagnie de Jésus.

Ce vaitlant missionnaire, originaire du diocèse de Marseille, a succombé aux atteintes de fièvre, à Tété, à 600 kilomètres de l'embouchure du Zambèze, moins de six mois après son arrivée. Les décrets du 28 mars avaient trouvé le père Moulinard évangélisant les Kabyles. Expulsé du nord de l'Afrique, et désireux de donner sa vie peur la conversion de ce pays, il avait aussitôt demandé la mission du Zambèze. C'est là qu'il est mort, le neuvième de ces vaillants missionnaires de la compagnie de Jésus, qui ont donné leur vie, depuis trois ans, pour la conversion de l'Afrique du Sud.

Les capucins français furent envoyés à Constantinople par Richelieu, sur les instances du P. Joseph du Tremblay, en 1625. Ils inaugurèrent cet ensemble de missions orientales si utiles à l'Eglise et à la France. La Révolution française vint tout changer. Peu à peu les religieux français se trouvèrent remplacés par des Italiens, et l'on vit cette anomalie d'établissements français dirigés par des prêtres qui ne savaient pas un mot de notre langue.

Les capucins de la province de Paris ont ensin pu reprendre possession de la maison de Saint-Louis de Péra, à Constantinople. et renouer ainsi leurs traditions. Installés en juin 1881 par le P. Arsène, ils ont commencé déjà leurs œuvres apostoliques. L'église Saint-Louis de Péra devient le centre de prédications nombreuses en langue française.

Les pères viennent d'ouvrir en même temps une école apostolique orientale pour aider, sans distinction de rites, les vocations de tous les jeunes gens qui viendront y faire leurs études. On sait combien il importe de respecter l'attachement des Orientaux à leurs anciens rites et quel obstacle l'introduction du rite latin apporterait

L'école apostolique orientale est donc appelée à produire un grand bien. Léon XIII a fait témoigner au R. P. Arsène et au R. P. Marcel, supérieur de la maison de Saint-Louis, la satisfaction qu'il éprouvait de cette institution. Les capucins français comptent sur la charité des catholiques pour maintenir leur œuvre.

Nous lisons dans les Missions catholi-

Deux-Guinées. — M. Marcel Tissot écrivait le 29 janvier 1883 au T. R. P. Emonet, supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cour de Marie: « Je ne peux résister au désir de vous commu-

adressés.

l éducation, l'un chez vos missionnaires du Gabon, l'autre chez les sœurs, qui ont un petit établisse-

ment dans ce pays. « Les sentiments de piété du jeune prince prouvent que les missionnaires savent instruire et civiliser les peuples sauvages. On peut même ajouter qu'ils les rendent déveués à noure pays, puisque les noirs regardent la France comme leur patrie. »

Voici la lettre du roi Félix:

« Denis, Gabon, le 4 mai 1882. Bien cher monsieur.

« Le bon père B..., qui m'aime beaucoup, vous a sans doute parlé de moi, et cette nouvelle bonté de sa part m'a valu le bonheur très apprécié d'être connu de vous et de madame votre très pieuse et très aimable épouse. « Dès lors vous m'avez honoré de votre estime et de votre sympathie, et dernièrement vous avez eu la gracieuseté de me faire un présent de

beaux livres écrits par vous-même: « J'ai été bien touché, cher monsieur, en voyant vos bonnes dispositions pour moi, et je vous remercie grandement pour le très obligeant témoignage de bonté et d'amitié que vous avez bien voulu me donner.

« J'ai lu avec un plaisir toujours croissant vo-tre savant travail, qui fait aimer la belle religion que vous avez le courage de confesser et de défendre, même en ces temps très difficiles, où le monde est si acharné contre elle. « Encouragé par votre noble exemple, je vais,

cher monsieur, m'attacher de plus en pius à la sainte religion catholique, que les bons mis-sionnaires nous font connaître, en déployant un zèle, une charité et un dévouement qu'on ne peut décrire. « Le R. P. B... aime beaucoup les noirs; mis sionnaire infatigable et plein de zèle pour le salut

des âmes, il s'est courageusement mis à l'œuvre et il fait beaucoup de bien. « Heureuses les familles à qui appartiennent ces grandes âmes! « Veuillez, cher monsieur, offrir mes civilité

respectueuses à madame votre très aimable

épouse, et croyez, je vous prie, à mon attacho-

ment sincère et à ma vive reconnaissance. a Ch.-Félix Rapontyombo.

« roi. »

La ville de Troyes a confié à une commission d'organisation composée d'industriels et de commerçants, le soin d'une exposition industrielle, qui aura lieu à Troyes, du 15 mai au 15 juillet prochain, en même temps que le concours agricole de la région Nord-Est de la France dont le siège sera cette année à Troyes.

Cette solennité industrielle a déjà réuni un nombre très imposant d'adhésions.

Actes officiels

Ont été promus dans l'arme de l'artillerie: Au grade de colonel : M. Duterme (Alexis-Charles); M. Le Lorrain (Alphonse).

Au grade de lieutenant-colonel: M. Heintz (Georges-Albert); M. Noël (Etie-Felix-Georges).

DERNIÈRE HEURE

Depuis ce matin la vaste place de l'Hôtel-de-Ville est garnie de soldats en tenue de campagne, prêts à marcher contre l'é-

Dans tous les quartiers on rencontre, dans quantité de rues, des patrouilles nombreuses de gendarmes et de sergents de ville.

Jusqu'ici il ne paraît pas que l'émeute soit bien effrayante. Il est vrai que la plupart des manifestants ne sont pas encore sortis des banquets qui sont donnés en beaucoup de quartiers pour célébrer le « glorieux anniversaire ».

Le temps est superbe et néanmoins il y a moins de promeneurs que d'ordinaire à pareil jour. C'est l'effet des menaces du gouvernement qui, ayant peur, a voulu faire

NOUVELLES DIVERSES

Etat général de l'atmosphère. — 18 mars 1883, - La depression de la mer du Nord persiste, elle se comble assez rapidement; le baromètre a monté de 6mm à Shields (749mm). Au sud de l'Europe, les basses pressions signalées hier près de Madère s'avancent vers l'Espagne, elles pourront gagner la Mediterranée.

La température varie aujourd'hui, d'une part, de - 5° (Bodo) à + 15° (Alger) et d'autre part de — 16° (Belon) à + 4° (Valeniia). En France, quelques pluies sont encore possi-

bles sur les côtes de la Manche, mais partout ailleurs le temps est au beau. - La température va rester assez basse. - Le baptème de la petite-fille du président

de la République a eu lieu hier à deux heures, dans la chapelle de l'Elysée. C'est M. l'abbé le Rebours, curé de la Madeleine, assisté de deux de ses vicaires, qui a baptisé l'entant, dont M. Grévy est le parrain et Mme Grévy la marraine. Le baptistère qui a servi au baptême se trouve être le même qui a servi au roi de Rome, au duc de Bordeaux, au prince impérial et à la fille du

- Hier, vers sept heures du matin, le sieur Léopold, traversant un terrain vague non loin du boulevard Davoust, heurta du pied un paquetassez volumineux, qu'il s'empressa d'ouvrir. On juge de son effroi quand il découvrit les corps, absolument momifiés, de trois enfants nouveau-

maréchal Pélissier.

Léopold courut porter sa trouvaille à M. Gavrelle, commissaire de police de Charonne, lequel envoya les cadavres à la Morgue. Le crime paraît remonter à un an.

— Comme préparation à la célébration des grands mystères de la semaine sainte, M. l'abbé Fernique, premier vicaire de la paroisse Saint-Nicolas des Champs et chevalier du Saint-Sépulcre, fera lundi 19 mars, à trois heures précises, au cercle catholique du Luxembourg, rue du Luxembourg, nº 18, une conférence publique sur le sujet suivant : La Semaine sainte à Jérusalem. Certe conférence sera illustrée par la projection la lumière oxhydrique d'un grand nombre de vues photographiques complètement inédites, d'après nature, par le conferencier lui-même. Mercredi prochain, 21 mars, à cause de la reraite de Notre Dame, il n'y aura pas, suivant

- Un renseignement assez curieux pour les tatisticiens. Le nombre des individus arrêtés dans Paris s'élève en moyenne à 150 par jour. Voici, pour une journée prise au hasard, comment se décomposent ces arrestations:

'usage, de réunion du salon des œuvres.

Attentat à la pudeur, 3; escroquerie, 14; ivresse, 18; mendicité, 4; outrage aux agents, 5; prostitution, 9; racolage, 2; rébellion, 4; rupture de ban, 3; scandale sur la voie publique, 3; vagahondage, 54; voies de fait, 7; vol, 11. Total: 137.

- La Société contre l'abus du tahac met au concours, pour 1883, des prix variant de 100 à 300 fr. Elle décernera en outre des médailles et des diplômes d'honneur. Le programme détaillé du concours sera adressé gratuitement aux per-sonnes qui en feront la demande au siège de la Société, rue Jacob, 38, Paris.

- La France ecclésiastique, Almanach du Clergé pour 1883, vient de paraître à la librairie E. Plon et Co. Indispensable non-seulement à MM. les ecclésiastiques, mais aussi aux personnes en relation avec le clergé, cette publication donne la composition du ministère des cultes, la cour de niquer la lettre du roi Félix, par laquelle il me | Rome, les noms de tous les prélats de France, remercie d'un envoi de livres que je lui avais | des vicaires généraux, officiaux, secrétaires, chanoines, supérieurs des séminaires, les noms « Ce roi, ainsi que sa femme, ont reçu leur | des curès, le tableau des cures, succursales et

vicariats, les congrégations, les préfectures apostoliques, l'aumônerie des armées de terre et de mer, la nécrologie des prélats décédés dans l'année, etc., etc.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE L'ALLIER

AFFAIRE DORMOY

Dormoy, comme les accusés de la veille, fai défaut et ne se fait pas représenter. Le président, avant de renvoyer les jurés, leur explique qu'ils ont été convoqués et que la session extraordinaire a eu lieu en vertu de la los de juillet 1881.

Il ajoute que tout laissait supposer que les accusés accepteraient les débats contradictoires, du moins si l'on s'en rapportait à leur journal l'Egalité et à un de leurs avocats, qui avait demandé communication des pièces de la procé-

Après ces paroles du président, les jurés se retirent, et le gressier donne lecture de l'acte d'accusation, qui relève à la charge de Dormoy des faits analogues à ceux reprochés à MM. Guesde, Lafargue et Chapoulie. Il est passé outre aux débats, et les témoins

sont entendus. L'un d'eux, Petitet, garde champêtre, déclare qu'il a été particulièrement frappé d'une partie du discours de Dormoy, dans laquelle l'orateur, faisant appel à la violence, disait : « Les bourgeois seront fusillés par nous à leur tour, comme ils fusillèrent les nôtres en 1871. »

L'avocat général requiert l'application de Il m'importe peu, dit-il, que des orateurs des | M. le comte Paul de la Roche Saint-André condeux sexes se fassent les champions du collectivisme; mais ce que l'on ne saurait tolérer, c'est l'appel à la violence et à la guerre civile. Nous leur promettons qu'ils trouveront en France des magistrats, des gendarmes et une armée disciplinée, qui sont prêts à faire respecter la loi. Que les fauteurs le sachent donc, les magistrats ne failliront pas à leur devoir.

La cour, après en avoir délibéré, condamne Dormoy à deux ans de prison et 3,000 fr. d'a-La session extraordinaire est close.

La cour d'assises de Gênes (Italie) vient de condamner à la peine des travaux forcés à parpétuité un nommé Cecchin, déclaré coupable d'avoir, dans un wagon, sous le tunnel des Giovi, tenté d'assassiner deux Suisses, le mari et la

La huitième chambre correctionnelle a condamné à 5 francs d'amende le gérant du journal le Triboulet, prévenu d'organisation d'une loterie

non autorisée, pour avoir annoncé dans plusieurs de ses numéros, qu'il mettait à la disposition de ses abonnés divers objets qui leur seraient distri-

bués par la voie du sort, à l'aide d'une combinaison de numéros. Le chiffre même de la condamnation prouve le ridicule de la poursuite. Le juge de paix de Solre-le-Château (Nord)

vient de rendre une décision qui intéresse les industriels obligés de fermer leurs ateliers à la suite d'une grève, ainsi que les ouvriers. Un ouvrier de M. Lepreux, fabricant de molletons à Solre-le-Château, renvoyé par suite de la fermeture de l'établissement, et n'ayant pas, comme ses camarades, réclamé l'augmentation qui avait provoqué cette mesure, a cité son patron devant le juge de paix et obtenu. pour ce fait une indemnité équivalant au salaire de trois

journées de travail.

La semme Paumier, airêtée dimanche place de l'Hôtel-de-Ville pour avoir crié, au moment où les agents opéraient une arrestation: « Ils se mettent à vingt sur un, tas de canailles! » a été condamnée aujourd'hui à 100 fr. d'amende par la 11° chambre correctionnelle.

Le tribunal correctionnel d'Ajaccio vient de condamner à quinze jours de prison un nommé Mattéi, ancien garçon de bureau de la préfecture, qui avait menacé de mort, mardi dernier, le préfet et son chef de cabinet.

Mattéi avait été congédié des bureaux de la prétecture parce qu'il s'adonnait à la boisson; après son renvoi, il s'était rendu coupable du délit pour lequel il a été condamné.

La cour de cassation a rejeté le pourvoi de

tre l'arrêt de la cour de Poitiers, qui avait proclamé la compétence du tribunal correctionnel de la Roche-sur-Yon, dans l'affaire des bombes de Rocheservière.

Cadministrateur-gerant S. Obsquers.

Asthme, Oppression, Suffocation. -Les cigarettes Indiennes au Cannabis Indica de Grimault et Cie sont d'une efficacité assurée. Pharmacie Vial, 1, rue Bourdaloue.

Insensibilisateur Duchesne. Extraction et pose de Dents sans douleur, rue Lafayette, 45.

RHUMES BRONCHITES.—Pâte pectorale et Sirop de Nafé, 53, r. Vivienne

Paris. - Imprimerie de l'Univers, S. Desquens, 24, rue de Lille.

ANNONCES & AVIS DIVERS

sur MAISONS & BIENS RURAUX
en ire en 2° hypothèque. Prompte réalisation.
Discrétion assurée. S'adr. au Direct' de la
BANQUE TERRITORIALE
9, Rue Laffitte, 9, Paris.

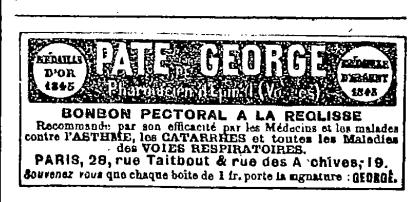
HYPOTHÉCAIRES Paris à Prevince Avances sur Titres, Créances, Nu Prepriétés Usufruits et Droits Successifs non liquidés. LAPLAGNE & LEFEBURE, 9, r. de Béaujotais (Palais-Royal), Paris.

te 163 3,000 f., gar. 1, 5 e.

10 ans. Prix de fab. AMIET,
anc. Directeur de l'Ecole manicipale d'Horlogerie. Fabr.
bravetés, g. d.g. Besaunces. Eny. franco Catalogue, Décaina, Ransaignemente.

STERILITE DE LA FEMME constitutionnelle ou accidentelle, complétement létruite par le traitement de Mme LACHAPELLE, nattresse sage-femme. — Consultations, thus les jours, de 3 à 5 heures, rue Monthabor, 27,

près les Tuileries.



Des expériences nombreuses et dont les résultats ent été consignés dans la Gazette des Hôpitaux, l'Abeille Médicale, l'Union Médicale, etc., ont démontré que

Le Sirop et la Pâte Pectorale DE PIERRE LAMOUROUX étaient les médicaments les plus efficaces et les plus agréables parmi ceux usités dans le traitement des

quettes portent la signature de Pierre Lamouroux. Vente (gros et détail) 45, rue Vauvilliers, PARIS DÉPOT DANS TOUTES LES PHARMACIES

affections de poitrine. Ces produits étant l'objet de

nombreuses contresaçons, le public ne devra accepter comme véritables que les préparations dont les éti-

Pour Favoriser le développement

CAPITAL: 120 MILLIONS Siège Social : 54 et 56, rue de Provence, Paris, BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS: A. R. N.-D.-des-Victolres, 46 U. Croix-Rouge, 1.
B. Boul. Malesherbes, 29.
V. Boul. Sébastopol, 114.
C. Rue de Turbigo, 38
W. Rue de Flandre, 105.
D. Rue du Bac, 13.
X. Place des Victoires. O. Rue de Turbigo, 88
D. Rue du Bac, 13.
E. Rue Saint-Honoré, 221.
F. Rue du Temple, 41.
G. Boul. Saint-Germain, 98.
H. Boulevard Voltaire, 21.
I. Boul. Saint-Germain, 13.
J. Rue du Pont-Neuf, 24.
K. Rue de Passy, 56.
L. Rue de Clichy, 22.
AG. Rue de Flandre, 105.
X. Place des Victoires.
Y. Rue des Archives, 15 bls.
Z. Rue Vivienne, 27.
AB. Garrefour de Bucl, 2.
AC. Rue Lecourbe, 93.
AD. Avenue des Ternes, 59.
AE. Avenue d'Orléans, 7.
AF. B. des Filles-du-Calv., 2.
AG. Rue d'Allemagne, 108.

K. Rue de Passy, 56.
L. Rue de Clichy, 72.
M. Boulevard Magenta, 57.
N. Faub. Saint-Honoré, 91.
O. Rue Saint-Antoine, 236.
P. Pl. de l'Opéra, 4 (English and American Office).
R. Rue Etienne Marcel, 30.
S. Faub. Poissonnière, 11.
T. Faub. Montmartre, 39.

AF. B. des Filles-du-Calv., 2.
AG. Rue d'Allemagne, 196
AH. Faub.Saint-Antoine, 48.
AJ. Av. des Ch.-Elysées, 91.
AL. Rue de Mirbel, 4 (5° arr.)
AM. Boul. Haussmann, 113.
AN. Rue de Rivoll, 62.
AO. Rue Donizetti, 4 (16° arr.) BUREAUX DE BANLIEUE:

Ordres de Bourse. Paiement de Coupons. Avances sur Titres. Envois de Fonds (Province et Étranger) Recouvrements d'Effets. Assurances (Vie, Incendie, Accidents). Renseignements sur toutes les valeurs et sur tous les tirages.

Boulogne, Neuilly, Saint-Denis, Vincennes.

Comptes de Chèques.

E. FRUNEAU, pharmacien, inventeur A STATE PAPIER FRUNEAU BRULE PRÈS DU MALADE, IL calme à l'instant Toux et Oppressions, et éloigne

les accès. Dans les principales pharmacies et drogueries de France et de l'étranger. — 4 fr. et 2 fr. 25 — la boite. A Nantes (Loire-Infr), Vo E. Fruneau. LOTERIE

DE L'UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 31 AOUT 1882 La Seule qui ait

DE FRANCS DE LOTS

PAYABLES EN ARGENT

... de Fr. 500,000 Un... de 200,000 Quatre de 100,000 Quatre de. 50,000 Huit. de. 25,000

Vingt. de. 10,000 4 Cents de. . . . 500

ENSEMBLE 538 LOTS PRIX DU BILLET : TITE FRANC

à la BANQUE de FRANCE

Les Billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Porte IV, Champs-Elysées, Paris.

La date du Tirage sera fixée ultérieurement. Elle sera annoncée par voie d'Affiches spéciales et dans tous les journaux. La Liste officielle des numéros gagnants sera également publiée dans tous les journaux, et une liste, éditée sous la surveillance du Comité, sera mise en vente dans toute la France.

SOUVENIR DES FAMILLES CHRÉTIENNES

GRANDES MÉDAILLES DE BAPTÊME

Communion, Confirmation R. P. ARTHUR MARTIN (C.-J.) DESSIN DU

DE SA SAINTETÉ PIE IX

BREVETĖES

Gravure de M. OUDINÉ Prix: Module de 50 millim. argent doré..... 35 fr. Module de 68 millim. bronze...... 10 fr. - argenté..... argent 1er titre... 60 doré..... argent doré..... 75 Module de 27 millim. (réd. bijou), argent 4 argenté...... 15 doré (boîte comp.) 48

Module de 50 millim. bronze...... 5 - argent 1 or titre... 25 Place réservée pour graver les noms et les dates.

PENET, éditeur, successeur d'ANGER, Paris, rue de Babylone, 15 (près la rue du Bac).